

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
UNICONGO JANVIER-
AOUT 2023**

Table des matières

<u>A.</u>	<u>Redynamisation de l'Union</u>	3
<u>1.</u>	<u>Rencontre avec les officiels</u>	3
<u>2.</u>	<u>Visites des adhérents individuelles et groupées</u>	4
<u>3.</u>	<u>Les Afterworks Unicongo : Création de Liens et Dynamisation de la Communauté</u>	4
<u>4.</u>	<u>Réunions de fédérations</u>	5
<u>5.</u>	<u>Prospection</u>	5
<u>6.</u>	9	
<u>7.</u>	9	
<u>B.</u>	<u>Administratif Unicongo</u>	9
<u>1.</u>	<u>Redressement CNSS</u>	9
<u>2.</u>	<u>Changement de commissaire aux comptes</u>	9
<u>3.</u>	<u>Réorganisation de l'équipe Unicongo</u>	9
<u>C.</u>	<u>Partenariats</u>	10
<u>1.</u>	<u>Bureau International du Travail (ILO)</u>	10
<u>2.</u>	<u>OIE Organisation Internationale des Employeurs</u>	10
<u>3.</u>	<u>Business France</u>	11
<u>4.</u>	<u>Partenariat EF – Unicongo sur le Projet VET Toolbox II Congo Maintenance</u>	
	<u>Industrielle</u>	11
<u>5.</u>	13	
<u>D.</u>	<u>Dossiers en cours</u>	13
<u>1.</u>	<u>Groupe de travail avec la commission Ecofin de l'assemblée nationale</u>	13
<u>2.</u>	<u>Arrêté n°25923 du 15 décembre 2022 portant blocage des prix des produits alimentaires</u>	13
<u>3.</u>	<u>Augmentation du prix du carburant</u>	14
<u>4.</u>	<u>Arrêté N° 385 /MCAC/MEF/MH/MTACMM/MBCPPP du 30 janvier 2023 fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix du supercarburant et du gazole naturel</u>	14
<u>5.</u>	<u>Homologation des prix des terminaux et radioélectriques : Décret 2015-254 du 19 février 2015, qui établit les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et radioélectriques</u>	15
<u>6.</u>	<u>CAMU</u>	15
<u>7.</u>	<u>NIU</u>	16
<u>8.</u>	<u>Lenteur au GUOT</u>	17
<u>9.</u>	<u>Obligation de souscrire l'assurance faculté d'importation via la plateforme du GUOT</u>	17
<u>10.</u>	<u>Superposition des couts au port de Pointe-Noire</u>	18
<u>a.</u>	<u>Note d'Unicongo sur la multiplication et la superposition de nouvelles mesures de contrôle des importations</u>	18
<u>11.</u>	<u>Lenteurs des virements internationaux</u>	21
<u>12.</u>	<u>Blocages de Visas et signature des contrats de travail expatrié</u>	22
<u>13.</u>	<u>Réprise imminente du Programme congolais d'évaluation et de la Conformité (PCEC)</u>	23
<u>14.</u>	<u>Avant-projet de loi portant gestion durable l'environnement</u>	23
<u>15.</u>	<u>Le projet de loi sur le contenu local</u>	23
<u>16.</u>	<u>L'avant-projet de décret portant les modalités d'application de la TVA aux activités de l'amont et des sous-traitants pétroliers</u>	24
<u>17.</u>	25	
<u>18.</u>	<u>Révision du décret 1855-2022 Définition de la liste des inspections légales</u>	
<u>19.</u>	<u>Travaux de la commission code du Travail</u>	
<u>20.</u>	<u>Souscription à l'assurance importation via GUOT</u>	

<u>E. Vie des fédérations</u>	24
1. <u>Projet de convention collective du secteur agricole et activités connexes</u>	24
2. <u>Négociations de la grille salariale du commerce</u>	25
3. <u>Dénonciation de la Convention Collective des Auxiliaires de Transport et Assimilés</u>	25
4. <u>Passage à la convention des Services Pétroliers</u>	25
5. <u>Standardisation des visites médicales</u>	26
6. <u>Réquision des hôtels pendant la période Covid-19</u>	26
7. <u>Pérennisation du gasoil pêche ou résilient pour la fédération AEP</u>	27
8. <u>Propositions des réformes fiscales pour le secteur des TIC</u>	27
9. <u>Décret d'application de la la loi n° 37 - 2011 réglementant les professions d'agent et de courtier immobiliers</u>	28
10. <u>Interdiction d'exportation des bois en grumes et partage de production du secteur Forestier</u>	29
11. <u>Nouvelles fédérations : Banques, ASF et Médicale & paramédicale</u>	
12. <u>Réforme du code forestier</u>	
<u>F. Assistance juridique, fiscale et sociales</u>	30
1. <u>Les requêtes juridiques des adhérents traitées au 1er semestre 2023</u>	30
2. <u>Les requêtes sur les fondements juridiques des contrôles des administrations publiques dans les entreprises</u>	30
3. <u>Les requêtes sur les textes définissant les compétences des administrations intervenant dans les entreprises</u>	30
4. <u>Les requêtes sur les justifications des frais et taxes parafiscales exigés aux entreprises par les administrations publiques et les collectivités locales</u>	31
5. <u>Les requêtes relatives aux textes régissant les différents secteurs économiques, aux textes d'application des lois et aux textes communautaires</u>	31
6. 34	
7. 36	
<u>G. Participations Unicongo aux comités de direction, de pilotage, conseils d'administration, réunions extérieures et ateliers</u>	35
1. <u>Comité national du dialogue social</u>	35
2. <u>Commission Nationale des Investissements</u>	35
3. <u>Réunion du Comité National de Concertation</u>	36
4. <u>Atelier de l'OIT sur les normes internationales du travail</u>	36
5. <u>La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération</u>	36
6. <u>Comité de coordination nationale des subventions du Fonds mondial (CCN)</u>	36
7. <u>Approbation du diagnostic stratégique 2024-2028 du ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé</u>	37
8. <u>Rapport de l'étude sur l'impact de la réduction des subventions pétrolières</u>	37
9. <u>Réunion sur les plans d'actions nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme organisé par le système des nations</u>	37
10. 41	
11. 41	
12. 42	
13. 42	
14. <u>Conférence Internationale du Travail</u>	
15. <u>Participation au DRC Agribusiness Forum⁴²</u>	
16. <u>Renforcement des capacités du secrétariat général</u>	
17. <u>Mission FMI</u>	

A. Redynamisation de l'Union

En vue de redynamiser l'Union des actions ont été mise en place pour :

- Renouer le dialogue public privé en ayant des contacts réguliers avec les pouvoirs publics et en privilégiant le dialogue ;
- Renforcer le lien avec les adhérents afin d'avoir une communauté proactive et mobilisée.

1. Rencontre avec les officiels

Dans le cadre de sa volonté de rétablir un dialogue constructif entre le secteur public et privé, le Bureau Unicongo, en compagnie de sa Secrétaire Générale, maintien des rencontres régulières avec des membres du gouvernement et les Directeurs Généraux d'institutions gouvernementales.

Cette initiative a permis d'engager des discussions fructueuses avec diverses personnalités gouvernementales. Par exemple, des échanges substantiels ont eu lieu avec le Premier Ministre Chef du Gouvernement, M. Anatole Collinet Makosso, au sujet du rôle crucial du secteur privé dans l'économie congolaise. De même, des rencontres ont été organisées avec le Ministre d'État Alphonse Nsilou, en charge du Commerce, pour discuter de la situation actuelle des importateurs et des mesures prises pour contrer l'inflation.

Les échanges ont également porté sur l'amélioration du dialogue entre le secteur public et privé avec le Ministre de la Coopération Internationale et de la promotion du partenariat public-privé, M. Denis Christel Sassou Nguesso. Des discussions approfondies ont également été menées avec les Ministres de l'Économie et des Finances, ainsi que du Budget, pour mettre en place un cadre de communication permanent afin de faire progresser diverses questions économiques.

En outre, des dialogues ont eu lieu avec d'autres membres du gouvernement, tels que la Ministre Rosalie Matondo concernant l'interdiction d'exporter du bois en grumes, la Ministre des PME et de l'Artisanat, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, sur les synergies futures entre Unicongo et son ministère, le Ministre d'Etat Ayessa sur la Camu, le Ministre Nguoulondélé sur les retards de signature des contrats d'expatriés, et le Directeur de Cabinet de la Ministre de la Culture sur les droits d'auteurs réclamés par les sociétés.

Enfin, des discussions ont eu lieu avec le Directeur de Cabinet du Président de la République, le Secrétaire Général du Gouvernement, ainsi qu'avec les Directeurs Généraux des Impôts et des Douanes pour mettre en place un cadre de dialogue trimestriel permanent avec les cadres de ces différentes directions. Cette série de rencontres non exhaustives reflète l'engagement d'Unicongo à favoriser une communication ouverte et constructive entre le

secteur public et privé pour le bénéfice de l'économie congolaise.

2. Visites des adhérents individuelles et groupées

En accord avec la feuille de route pour l'année 2023, le bureau s'est engagé à se rapprocher au maximum de ses membres afin de mieux comprendre leurs domaines d'activité et leurs besoins spécifiques. Cette démarche vise à renforcer notre capacité à répondre de manière plus efficace à leurs attentes. C'est pourquoi, dès le début de l'année, le bureau a lancé une série de visites auprès des adhérents.

Cette initiative a pris la forme de visites individuelles et de visites en groupe, notamment auprès des petites et moyennes entreprises (PME). De plus les responsables adhérents se sont engagés à effectuer un certain nombre de visites d'adhérents chaque semaine, en consacrant une demi-journée à rencontrer les membres de notre organisation.

En plus des visites individuelles, des visites groupées ont été organisées. L'objectif principal de ces visites est de valoriser les PME et de favoriser l'établissement de partenariats entre les membres d'Unicongo. À ce jour, deux demi-journées de visites groupées ont été organisées à Pointe-Noire, et une troisième à Brazzaville.

Lors de chaque visite, le membre visité a eu l'opportunité de recevoir une présentation détaillée des activités de la société hôte, suivie d'une visite du site. Ces visites ont permis de mieux comprendre les métiers de nos adhérents, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés, tout en explorant leurs perspectives de croissance. L'ensemble des entreprises visitées ont été saluées pour leur professionnalisme et la modernité de leurs installations, laissant entrevoir la possibilité de futures collaborations fructueuses entre membres.

Il est important de noter que cette initiative a été très bien accueillie par nos adhérents, et certains d'entre eux ont déjà manifesté leur intérêt pour les prochaines visites à venir. Cela témoigne de notre engagement continu à renforcer les liens au sein de notre communauté d'affaires et à soutenir la croissance et le développement mutuel de nos membres.

3. Les Afterworks Unicongo : Création de Liens et Dynamisation de la Communauté

Dans le dessein de consolider la cohésion au sein de la communauté Unicongo et de promouvoir les échanges entre ses membres, nous avons lancé les « Afterworks de l'Union ». Ces rencontres, réalisées en partenariat avec des acteurs majeurs tels qu'Airtel, la BCI, l'Archer Capital et avec le précieux soutien de MBTP, se sont déroulées à Pointe-Noire et à Brazzaville. Ils ont rassemblé approximativement cinquante membres, potentiels futurs membres, et partenaires, créant ainsi une plateforme unique pour se rencontrer et interagir autour de la nouvelle dynamique instaurée au sein de l'Union.

Cette initiative a pris son envol en janvier à Brazzaville et a été accueillie avec enthousiasme par nos membres. Ils ont exprimé leur grande satisfaction quant aux nouvelles connexions

établies lors de ces événements, et certains ont même montré leur intérêt à parrainer des initiatives similaires à l'avenir. De plus, plusieurs entreprises ont manifesté leur désir de sponsoriser ces événements, qui sont désormais devenus un pilier incontournable de notre communication.

Cette démarche renforce l'engagement de Unicongo à cultiver des relations solides au sein de sa communauté et à élargir son influence positive au sein du paysage économique congolais. Ces Afterworks offrent un espace précieux pour la création de synergies et de partenariats fructueux, contribuant ainsi à l'épanouissement de nos membres et à la promotion d'un environnement économique prospère au Congo.

4. Réunions de fédérations

De janvier à août 2023, les fédérations listées ci-dessous se sont réunies selon le chronogramme de chacune. Le rythme des réunions reste en dessous de l'objectif d'une réunion par mois par fédération à cause du manque de disponibilité des membres ou de l'absence de sujets d'actualité à traiter.

FÉDÉRATIONS	RÉUNIONS TENUES	TAUX DE PARTICIPATION
Commerce	9	Moyen
Mines (fédération en double, à supprimer)	7	Forte
Banques	APEC	
TIC	5	Forte
Pétrole	5	Forte
Transport Transit	5	Moyen
Foret	8	Forte
Industrie	4	Forte
Parapétrolier	4	Forte
Mines	3	Forte
SPL	4	Moyen
BTP	2	Faible
HRC	3	Moyen
MEP	3	Moyen
AEP	3	Moyen
ASF	2	Moyen
TOTAL	67	

5. Prospection

Depuis le début de cette année, l'accent a été mis sur la prospection afin d'élargir la base des membres d'Unicongo. L'objectif est de rendre l'organisation plus représentative du paysage économique congolais et de mobiliser des ressources pour soutenir de nouvelles ambitions. Depuis janvier jusqu'à aujourd'hui, un travail de prospection a été entrepris à Brazzaville et Pointe-Noire, avec près de 240 entreprises contactées. Sur ce nombre, 40 entreprises ont déjà confirmé leur adhésion en ayant réglé leur cotisation, tandis qu'une cinquantaine d'autres n'ont pas montré d'intérêt, principalement en raison de contraintes budgétaires. Le reste des entreprises est actuellement en cours de processus d'adhésion, en attente de la finalisation de leurs dossiers ou du paiement de leur cotisation. Cette démarche vise à renforcer la présence et l'impact d'Unicongo dans le pays et à soutenir ses nouvelles ambitions.

ADHESIONS VALIDEES

Depuis le début de l'année une soixantaine de sociétés ont rejoint l'Union et payé leur adhésion.

Fédération	Entreprise	Activité(s)	Ville(s)	Date de validation
ASSURANCE & SERVICES FINANCIERS	EXPRESS UNION CONGO	Epargne et Investissement	Brazzaville	2023
ASSURANCE & SERVICES FINANCIERS	L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	Brazzaville	2023
ASSURANCE & SERVICES FINANCIERS	L'ARCHER CAPITAL	Ingénierie Financière, Conseil	Brazzaville	2023
ASSURANCE & SERVICES FINANCIERS	L'ARCHER CAPITAL SECURITIES	Intermédiation financière, Conservation	Brazzaville	2023
FORET	RENCO GREEN SARLU	Activités Forestières	Pointe-Noire	2023
BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS	IBS CONGO	Etudes Contrôles et Pilotage de travaux Bâtiment Génie civil	Brazzaville	2023
BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS	OKAPI	Travaux Publics	Pointe-Noire	2023
BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS	PLATEFORMES INDUSTRIELLES DU CONGO	Zones Economiques Spéciales	Pointe-Noire	2023
COMMERCE	ADIE SOLUTIONS	Librairie	Brazzaville	2023
COMMERCE	BOSCO S.A.S	Commerce non spécialisé	Brazzaville	2023
COMMERCE	DELTA TRADING INTERNATIONAL	Trading des produits pétroliers	Brazzaville	2023

COMMERCE	GLOBAL CONSULTING INVESTMENT	Transfert de fonds et vente de billets d'avion	Brazzaville	2023
COMMERCE	LA CONGOLAISE DE CONGELATION	Importation et commercialisation de produits alimentaires	Pointe-Noire	2023
COMMERCE	SCAC	Vente des Produits congelés	Brazzaville	2023
PARAPETROLIER	DIGITAL NETWORK SERVICES	Engineering Inspection	Pointe-Noire	2023
MEMBRE ASSOCIE	IECD CONGO	Action Sociale	Pointe-Noire	2023
SPL	DI AFRICA	Mise à disposition du personnel	Brazzaville	2023
SPL	EMPLOI SERVICES	Mise à disposition du personnel	Brazzaville	2023
INDUSTRIE	GREEN SERVICES SARL	Nettoyage industriel	Pointe Noire	2023
COMMERCE	STE JOHNY	Importation produits congelés	Pointe-Noire	2023
INDUSTRIE	AFRIPLAST SARLU	Plasturgie	Pointe-Noire	2023
INDUSTRIE	CONGO CONTRACTING	Entrepreneur travaux	Pointe-Noire	2023
INDUSTRIE	COGETS	Résinage et Travaux pétroliers	Pointe-Noire	2023
INDUSTRIE	INDUCO	Mousse et Matélas	Brazzaville	2023
INDUSTRIE	LOANGO ENVIRONNEMENT	Gestion de Déchets & nettoyage Industriel	Pointe-Noire	2023
PARAPETROLIER	DIAMOND	Mise à disposition du personnel dans le secteur pétrolier	Pointe-Noire	2023
HCR	DOUBLE TREE	Hôtellerie	Pointe-Noire	2023
BTP	SOCIETE SICAS	Travaux Publics	Brazzaville	2023
MÉDICALE & PARAMÉDICALE	CENTRE MÉDICAL INTERNATIONAL	Soins médicaux	Pointe-Noire	2023

MÉDICALE PARAMÉDICALE	&	IMEX PHARMA	Promotion des spécialités pharmaceutiques	Pointe- Noire	2023
ASF		ARIES INVESTMENT	Services Financiers	Brazzavill e	2023
PARAPÉTROLIER		FLOTEL CONGO	Services pétroliers	Pointe- Noire	2023
PARAPÉTROLIER		SEAOWL ENERGY SERVICES	Mise à disposition du personnel	Pointe- Noire	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	AFRIKABLUE LAWFIRM (SCPA)	Services juridiques	Pointe- Noire	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	ATOM	Assistant Import- Export et Centre de formation	Brazzavill e	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	CEIF-SERVICES	Conseil en Droit du Travail	Brazzavill e	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	ESCIC	Formation - Mission - Conseil	Pointe- Noire	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	Groupe D'etudes Et D'intervention	Entreprises de services	Brazzavill e	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	LA CONGOLAISE DE FORMATION	Formation	Brazzavill e	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	LB EXPRESS	Mise à disposition du personnel	Brazzavill e	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	MANAGEO CONSEILS	Conseils en management	Pointe- Noire	2023
SERVICES PROFESSIONS LIBÉRALES	&	VCF AGREE	Formation	Pointe- Noire	2023
MEMBRE ASSOCIE		CONGO TELECOM	Gestion de la fibre optique	Brazzavill e	2023
TRANSPORT - TRANSIT		FORTIS LOGISTIQUE	TRANSPORT	Pointe- Noire	2023
TRANSPORT - TRANSIT		GGEOWORKS	Logistique-transit- consignation	Pointe- Noire	2023
TRANSPORT - TRANSIT		LA CONGOLAISE DES ROUTES (LCR)	L'Exploitation et l'entretien des routes	Brazzavill e	2023
TRANSPORT-TRANSIT		OCEAN EXPRESS	Transport et Logistique	Pointe- Noire	2023

TRANSPORT - TRANSIT	MERCURE LOGISTICS CONGO	Transport Logistique	et	Pointe-Noire	2023
TRANSPORT - TRANSIT	RATP	Transports conduites	pat	Pointe-Noire	2023
TRANSPORT - TRANSIT	TPA	Transport Logistique	et	Pointe-Noire	2023
SERVICES & PROFESSIONS LIBÉRALES	LEXA INTERNATIONAL CONSULTING CONGO	Conseil juridique et fiscal		Brazzaville	2023

6. Focus Entreprise : une Nouvelle Plateforme de Communication dédiée aux dirigeants d'entreprise

Dans sa quête constante d'amélioration pour soutenir et favoriser le développement de ses membres, Unicongo a pris l'initiative de mettre en place une nouvelle rubrique de communication appelée "Focus Entreprise". Cette rubrique a pour objectif de servir de canal dynamique permettant aux chefs d'entreprise de partager leurs réussites et leurs visions.

À l'origine de cette initiative, le constat que les succès stories entrepreneuriales congolaises ne sont que trop peu relayées. Or il est important de mettre en avant les réussites du secteur privé, afin d'inspirer la jeunesse et de lui présenter une alternative à la voie traditionnelle de la fonction publique. Dans cette optique, Unicongo souhaite offrir un espace où les dirigeants d'entreprise peuvent présenter leurs entreprises et se positionner en tant que leaders inspirants. Chaque segment vidéo, d'une durée de 2 à 4 minutes, sera centré sur la mise en avant des activités entrepreneuriales et permettra aux chefs d'entreprises de partager leur parcours unique.

7. La REF 2023 - candidature Unicongo pour l'organisation de la REF 2025

Du 11 au 13 juin, la ville de Québec a été le cadre de la troisième édition de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF), un événement organisé par l'Alliance des Patronats Francophones, dont Unicongo est membre, en partenariat avec le Conseil du Patronat du Québec.

Au cours de ces trois journées intenses, près de 1000 participants ont eu l'opportunité d'assister à une série de conférences thématiques abordant des sujets d'actualité tels que la transition énergétique et la facilitation des investissements. De plus, ces journées ont été l'occasion d'échanger des bonnes pratiques et de tisser des liens avec des entrepreneurs francophones venus des quatre coins du monde.

Il convient de noter que la prochaine édition de la REF se tiendra à Casablanca. Le Président d'Unicongo a d'ailleurs pris l'initiative de présenter la candidature du Congo pour accueillir la REF en 2025. L'objectif serait d'organiser cet événement en collaboration avec les organisations patronales de la sous-région, renforçant ainsi les liens économiques et culturels au sein de la francophonie. Cette démarche démontre l'engagement de Unicongo à jouer un rôle actif dans le développement de la communauté entrepreneuriale francophone.

B. Administratif Unicongo

1. Redressement CNSS

Le 27 mars dernier, l'agence de Pointe-Noire a reçu un rapport de contrôle suite à une inspection qui s'est déroulée du 6 septembre 2022 au 24 mars 2023. Cette inspection a porté sur la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2021. Ce rapport de contrôle nous informe d'un redressement financier d'un montant de 260 millions de francs. Les raisons de ce redressement incluent les éléments suivants :

1. Utilisation de personnel extérieur non déclaré : Il a été requalifié en consultant et prestataire de services.
2. Paiement tardif des cotisations sociales : Nous n'avons pas respecté les délais de paiement des cotisations sociales requises.
3. Non déclaration de l'ensemble de l'assiette : Certains éléments n'ayant soi-disant pas été correctement déclarés dans nos rapports financiers.
4. Non dépôt de la DAS (Déclaration Annuelle des Salaires)

Des mesures ont été prises pour faire face à cette situation. Une rencontre a eu lieu avec la Direction Départementale de la CNSS à Pointe-Noire, ainsi qu'avec le Directeur Général à Brazzaville. De plus, un courrier de contestation a été envoyé pour contester le redressement.

Suite au courrier une première réunion explicative a été convoquée par la CNSS. Nous avons rencontré la CNSS pour contester ce redressement et certaines infractions qui n'avaient pas lieu d'être ont été retranchées de points à redresser. Actuellement, nous attendons le rapport final de la CNSS pour pouvoir présenter notre argumentaire et défendre nos intérêts.

2. Changement de commissaire aux comptes

Le contrat avec le prestataire Mayabel étant arrivé à son terme, Unicongo était confronté à la décision cruciale de sélectionner un nouveau commissaire aux comptes pour assurer la vérification et la transparence financière de notre organisation. Pour répondre à ce besoin, nous avons lancé un processus d'appel d'offres auprès des adhérents Unicongo.

Après un examen méticuleux des propositions reçues, nous sommes heureux de vous annoncer que la société GKM, sous la direction éclairée de M. Ngali Gomes, a été choisie pour occuper ce rôle stratégique au sein de notre organisation. Cette décision repose sur l'excellence de leurs compétences et leur réputation établie en matière de qualité de service.

Il est important de noter que ce contrat avec la société GKM est prévu pour une période de six ans, témoignant ainsi de notre engagement envers un partenariat solide et à long terme pour garantir la conformité financière et la gouvernance transparente au sein d'Unicongo.

3. Réorganisation de l'équipe Unicongo

Depuis le début de cette année, Unicongo a entrepris une vaste réorganisation de l'équipe et de ses services. Cette démarche stratégique vise à accroître notre réactivité et notre efficacité tout en capitalisant sur les compétences individuelles de chacun.

Un des changements majeurs a été la transformation du service informatique. Nous avons pris la décision de mettre fin à l'utilisation de serveurs internes au profit de solutions cloud plus agiles. Cette transition vers le cloud a permis une meilleure gestion en ligne de nos opérations informatiques, réduisant ainsi la charge de travail de nos informaticiens. En conséquence, l'assistant informatique de Brazzaville s'est vu confier de nouvelles responsabilités, notamment la création de visuels et la gestion d'événements.

Un autre changement significatif a été l'externalisation de la fonction de Responsable Administratif et Financier (RAF) à un cabinet spécialisé suite au congés sabbatique d'un an demandé par la RAF en poste. Ce cabinet met à notre disposition un agent compétent qui collabore étroitement avec nous pour la gestion de nos finances et de nos opérations administratives. Cette décision a permis de rationaliser nos ressources et de bénéficier d'une expertise externe de haut niveau.

En parallèle, en vue d'optimiser notre communication et d'organiser des événements réguliers, nous avons recruté une Responsable Communication dédiée. Cette nouvelle recrue apporte une expertise précieuse pour renforcer notre visibilité et notre impact au sein de notre communauté et auprès de nos partenaires.

Nous sommes ravis de constater que ces ajustements ont déjà porté leurs fruits. Les résultats de notre équipe se sont améliorés de manière significative grâce à cette réorganisation, et nous continuons à travailler ensemble pour atteindre de nouveaux sommets d'excellence dans toutes nos activités.

C. Partenariats

1. **Bureau International du Travail (ILO)**

La visite du responsable du bureau régional du BIT revêt une grande importance dans le contexte de notre collaboration continue. Dans le cadre de ses missions d'assistance aux organisations d'employeurs, le bureau régional du BIT à Yaoundé avait mené en 2021 une étude approfondie. Cette étude a conduit à l'élaboration d'un plan de développement stratégique pour Unicongo, qui a été formellement adopté par le Conseil d'administration de notre Union.

Ce plan stratégique ambitieux comporte deux projets phares, ayant pour objectif principal de fournir des services spécialement conçus pour les TPE/PME, membres de notre Union, et de promouvoir leur adhésion. Tout d'abord, il s'agit de la création d'une plate-forme numérique dédiée, destinée à aider ces entreprises à accéder à des informations essentielles concernant l'ensemble des textes juridiques en vigueur. Ensuite, nous envisageons la mise en place d'un Kit méthodologique pour la formation des formateurs, grâce à une plateforme de formations digitales.

Nous avons obtenu des financements du BIT en 2022 pour la concrétisation de ces deux projets très prometteurs. Lors de sa visite à Brazzaville du 3 au 7 juillet, Monsieur Lassina TRAORE, responsable des activités d'organisations d'employeurs au bureau régional du BIT à Yaoundé, a eu l'occasion de faire le point sur l'avancement de ces projets avec le Président et la Secrétaire générale exécutive d'Unicongo.

Au cours de cette visite fructueuse, divers sujets ont été abordés, notamment la préparation du prochain biennal et le soutien potentiel que le BIT pourrait apporter à Unicongo. Il a été convenu que la priorité serait accordée à la formation de notre équipe et à la mise en place d'un système de gestion de la relation client (CRM). Les deux projets susmentionnés ont été validés, et la formation de la Secrétaire générale et des deux responsables dédiés aux adhérents a déjà débuté. Quant au CRM, son déploiement est prévu à partir de janvier 2024.

Cette collaboration fructueuse témoigne de l'engagement continu du BIT à soutenir Unicongo dans

son développement et à renforcer nos capacités internes pour mieux servir nos membres et partenaires.

2. OIE Organisation Internationale des Employeurs

La collaboration étroite entre Unicongo et l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) englobe diverses thématiques cruciales telles que les droits de l'homme, la promotion de l'égalité entre les sexes et le renforcement de la formation des partenaires sociaux. Cette association fructueuse nous a conduit à participer activement à des événements d'envergure internationale qui ont un impact significatif sur notre secteur.

Parmi ces événements remarquables, nous avons eu l'honneur d'être invités à représenter le secteur privé au Forum "Women Deliver", un forum majeur dédié à l'égalité entre les sexes et au rôle des femmes dans le développement. De plus, nous avons également pris part au 2ème Forum des Entreprises Africaines et des Droits de l'Homme, démontrant ainsi notre engagement indéfectible en faveur des droits fondamentaux de l'homme et de l'éthique commerciale.

En outre, nous sommes impatients de vous informer que le 7ème Sommet des Partenaires Sociaux, un événement annuel de grande envergure organisé par l'OIE, se tiendra à Brazzaville à la fin du mois de novembre. Cette réunion d'importance majeure rassemblera des acteurs clés du secteur privé et des partenaires sociaux du monde entier pour discuter de questions cruciales liées au travail et à l'économie. Notre participation à cet événement est une preuve de notre rôle central dans le dialogue social international.

Cette collaboration fructueuse avec l'OIE renforce notre engagement à jouer un rôle actif dans les questions fondamentales qui touchent notre secteur. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux pour promouvoir des pratiques commerciales responsables, l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, tout en renforçant notre position en tant qu'acteur clé dans le développement économique et social au niveau mondial.

3. Business France

Nous avons établi un partenariat solide avec Business France, devenant ainsi leur point de contact privilégié lorsqu'ils entreprennent des missions au Congo. Depuis le début de cette année, Business France nous a consultés pour trois projets spécifiques, dont l'un a déjà été mené à bien avec succès. Nous sommes ravis d'annoncer que nous allons collaborer étroitement avec la société Soleane pour la réalisation de sa mission de prospection à Brazzaville et à Pointe-Noire. Cette initiative reflète notre engagement continu à faciliter les opportunités d'affaires et à renforcer les relations internationales pour le bénéfice de notre communauté et de nos partenaires. Nous sommes impatients de poursuivre cette collaboration fructueuse avec Business France et de contribuer au succès futur de nos projets conjoints.

4. Partenariat EF – Unicongo sur le Projet VET Toolbox II Congo Maintenance Industrielle

Face aux défis liés à l'offre de formation inadaptée et aux besoins du marché de l'emploi, l'Expertise France en collaboration avec Unicongo lance un projet dans le domaine de la « Maintenance Industrielle ». Ce projet vise à améliorer les capacités de 400 bénéficiaires, dont 75 % (300 personnes)

des bénéficiaires formés recrutés ou ayant sécurisé leur emploi grâce à l'augmentation de leurs compétences.

Le projet s'articule autour de trois axes clés :

1. Le Partenariat Public-Privé à travers les cadres de concertation ;
2. Le Développement des compétences dans 3 secteurs (Maintenance industrielle, Bois-Forestier et Écotourisme) grâce à des dispositifs de formation innovants et co-construits ;
3. La Capitalisation et le partage des bonnes pratiques.

La formation professionnelle joue un rôle central dans l'augmentation des chances d'emploi pour les jeunes, en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) sur l'éducation de qualité et sur le travail décent et la croissance économique.

Le projet axé sur la « Maintenance Industrielle », fruit du partenariat entre l'Expertise France et l'Unicongo, vise à :

- Identifier les membres du secteur privé ayant les filières cibles (Froid & climatisation, mécanique générale, soudure/chaudronnerie, mécanique auto) ;
- Sensibiliser et recruter les jeunes ayant un bon niveau intellectuel en collaboration avec le secteur privé ;
- Préparer l'organisation d'une formation du type dual (75 % en entreprise et 25 % au CEFA) ;
- Former les formateurs/tuteurs dans les entreprises ;
- Équiper et accompagner les jeunes à placer dans les entreprises ;
- Placer les jeunes pour la formation dans les entreprises et les CEFA.

Ce projet présente de nombreux avantages aux entreprises engagées, notamment en termes de :

- Participation active à un projet visant une meilleure adéquation formation-emploi ;
- Amélioration du niveau de compétence des employés à moindre coût pour les entreprises participantes ;
- Utilisation de main-d'œuvre gratuite à travers les jeunes apprentis en formation ;
- Optimisation des recrutements en fonction des besoins réels de l'entreprise ;

5. Collaboration d'Unicongo avec des bailleurs de fonds internationaux

Le mois de mai a été un mois de forte collaboration avec les bailleurs de fonds internationaux qui nous ont sollicités pour une meilleure connaissance des défis et des objectifs auxquels sont confrontées les entreprises au Congo.

C'est avec plaisir que les adhérents d'Unicongo se sont prêtés au jeu et ont répondu aux questions et interrogations de nos partenaires institutionnels.

- L'IFS (International Finance Corporation), dans le cadre de la Green Business Review qui vise à évaluer les pratiques commerciales durables et respectueuses de l'environnement des entreprises congolaises ;
- La Banque Mondiale qui a accueilli une délégation de 8 administrateurs avec pour objectif de mieux comprendre les réalités économiques et les défis auxquels sont confrontées les entreprises congolaises ;
- Enfin, le FMI dans le cadre d'une mission relative à la 3ème Revue du programme de facilité élargie de crédit entre le Congo et le FMI. Cette revue permet d'évaluer les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de réformes économiques et structurelles.

Nous sommes conscients de l'importance de ces échanges et l'opportunité qu'ils offrent d'améliorer la situation économique et le climat des affaires au Congo. Nous sommes disposés à informer nos

partenaires internationaux sur les réalités du terrain, les défis rencontrés par les entreprises congolaises et les objectifs que nous cherchons à atteindre.

D. Dossiers en cours

1. Groupe de travail avec la commission Ecofin de l'assemblée nationale

Le 9 février dernier, Unicongo a eu l'opportunité de participer à une réunion suivie d'un groupe de travail fructueux en collaboration avec la Commission Économie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget (ECOFIN) de l'Assemblée Nationale. Cette rencontre a été d'une grande importance pour renforcer notre engagement et notre contribution aux travaux législatifs.

Sous la direction de l'Honorable Mavoungou, Président de la Commission ECOFIN, les membres de la commission se sont montrés extrêmement attentifs et ouverts à l'idée d'impliquer davantage Unicongo dans leurs activités législatives. Cette volonté de collaboration a conduit à la création d'un groupe de travail spécial, avec comme points focaux l'Honorable Matombe, représentant la Commission, et notre Secrétaire Générale Exécutive, pour l'Union.

Lors de la première réunion avec la Commission Juridique et Fiscale d'Unicongo, un plan de travail a été élaboré, et pas moins d'une quinzaine de demandes visant à améliorer le cadre législatif et réglementaire ont été identifiées. Ces demandes seront discutées au cours des prochaines sessions parlementaires. Afin de préparer efficacement ces discussions, un groupe de travail a été constitué, regroupant l'Honorable Matombe, la Commission ECOFIN et député de Mvouti, Richard Moulet, Président de notre Commission Juridique & Fiscale et DG de la société Sutter & Pearce, Eric Tasi Ndjodo, DG du cabinet ATLS, Emmanuelle Assante Di Panzillo, DAF d'Aerco, et Nancy Chenard, notre SGE.

Ce groupe de travail a travaillé avec diligence pour élaborer des argumentaires solides pour chaque demande, qui seront présentés à la Commission ECOFIN avant la fin de la session parlementaire. Ces efforts conjoints témoignent de notre engagement à contribuer activement à l'amélioration du cadre législatif et réglementaire en République du Congo.

Le travail accompli par ce groupe est prêt à être présenté lors d'une réunion de haut niveau avec le Président de la Commission ECOFIN. Cette collaboration renforcée entre Unicongo et l'Assemblée Nationale ouvre la voie à des discussions constructives et à des améliorations significatives pour notre secteur et notre économie nationale.

2. Arrêté n°25923 du 15 décembre 2022 portant blocage des prix des produits alimentaires

Suite au blocage des prix des surgelés par le gouvernement, les importateurs se sont retrouvés obligés de vendre certains produits à perte ou à faire face à des fermetures d'établissements pour non respects des tarifs en vigueur. Les mois de décembre, janvier et février ont été les plus difficiles avec de nombreux contrôles suivis d'amendes ou de fermetures d'établissements et dans certaines zones du pays, des ruptures et une augmentation des prix dans les marchés suite aux pénuries.

Unicongo a initié plusieurs rencontres, réunions et séances de travail avec le Ministre du commerce, du Directeur général du commerce intérieur, du Directeur général du commerce extérieur, ainsi que du Directeur général de la répression des fraudes, entre autres acteurs. Au cours de ces discussions, diverses propositions ont été avancées, telles que la révision des prix ou le retour à l'homologation des tarifs. L'homologation des prix reste de loin la solution plébiscitée par les acteurs du secteur privé car elle permet de traiter cas par cas et de s'ajuster à la variation des prix des denrées alimentaires à l'international. Cependant jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise par le gouvernement qui semble opter pour la mise en place d'une nouvelle grille de prix. En raison de l'augmentation récente des prix du carburant, un message a été adressé par le Directeur général du commerce intérieur, indiquant ce qui suit : « Comme vous le savez, le relèvement du prix du carburant a rendu caduc la grille tarifaire de l'Arrêté n° 25923 du 15 décembre 2022 portant blocage des prix des produits alimentaires de base. Pour ce faire, une nouvelle grille des prix des produits alimentaires de base va être publiée. La contribution des opérateurs économiques est attendue. » Pour l'instant, aucune nouvelle grille tarifaire n'a été diffusée, et les contrôles visant à garantir le respect de l'Arrêté ont été suspendus.

3. Augmentation du prix du carburant

Le 30 janvier le gouvernement en programme avec le FMI s'est vu imposer une réduction des subventions du carburant.

Une augmentation de 5% du prix du carburant le 31 janvier 2023 a été acté. Bien que cette augmentation soit relativement modérée par rapport à celles appliquées dans d'autres pays de la sous-région, il existe une préoccupation légitime quant à la possibilité de réexportation de ces produits, entraînant potentiellement des pénuries sur le marché intérieur.

Par la suite l'arrêté N° 385 /MCAC/MEF/MH/MTACMM/MBCPPP du 2023, fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix du supercarburant et du gazole naturel, a été officiellement promulgué.

Le 1er juillet de la même année, le gouvernement a pris la décision d'augmenter le prix du supercarburant de 625 à 775 francs CFA, soit une augmentation de 25%, conformément à l'arrêté publié le 30 juin et entré en vigueur le 15 juillet. Cette hausse constituait la deuxième en l'espace de six mois. Il est important de noter que cette hausse tarifaire affecte uniquement le supercarburant et le gazole, laissant inchangées les structures de prix des autres produits pétroliers.

Une augmentation similaire de 25% du gasoil a suivi le dernier trimestre 2023.

Les associations de consommateurs ont vivement critiqué l'absence de mesures d'accompagnement et exprimé des inquiétudes quant à une éventuelle inflation des produits de première nécessité. En réponse à ces préoccupations, une commission multipartite a été créée dans le but de proposer des mesures compensatoires. Bien que cette commission ne se soit pas encore réunie, Unicongo a été sollicitée pour présenter des propositions, une démarche qu'elle a d'ores et déjà entreprise.

4. Arrêté N° 385 /MCAC/MEF/MH/MTACMM/MBCPPP du 30 janvier 2023 fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix du supercarburant et du gazole naturel

Depuis le 31 janvier, l'arrêté n° 385 est rentré en vigueur, l'Etat ayant mis en place des mesures compensatoires mais la catégorie de personnes visées n'est pas clairement définie : est ce les

véhicules faisant du transport de personnes et marchandises ou toutes les voitures sont concernées ? Unicongo va se rapprocher des autorités compétentes et communiquer l'information aux membres. Une information importante est à noter : les tarifs des transports urbains restent inchangés. Cependant, ces mesures ne sont pas chiffrées par l'Etat, il est donc difficile d'apprécier de façon efficiente leur impact sur les dépenses supplémentaires en carburant induites par cette augmentation.

5. Homologation des prix des terminaux et radioélectriques : Décret 2015-254 du 19 février 2015, qui établit les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et radioélectriques

Le sujet de l'homologation des prix des équipements terminaux et radioélectriques, tel que défini par le Décret 2015-254 du 19 février 2015, a récemment été abordé lors d'une réunion convoquée par Monsieur Ben Achaim TOUAZOCK, Chef d'antenne Départementale de l'ARPC (Autorité de Régulation des Postes et Communications Électroniques). Cette réunion avait pour objectif de discuter de deux points spécifiques.

Le premier point portait sur l'information relative à la situation administrative des entreprises, conformément aux dispositions légales qui régissent le secteur des communications électroniques. Le second point, quant à lui, concerne l'homologation des équipements terminaux et radioélectriques.

Il est important de noter que certaines entreprises avaient déjà reçu une invitation similaire de la part de son prédécesseur, qui avait abouti à la conclusion que ces entreprises n'étaient pas directement concernées par le processus d'homologation. Cependant, le nouveau chef d'antenne adopte une perspective différente en considérant que les entreprises transmettent des informations électroniquement, ce qui, selon lui, les oblige de facto à s'acquitter des frais liés à l'homologation.

Il est cependant essentiel de souligner que l'activité des entreprises en question ne figure pas explicitement dans le Décret 2015-254 du 19 février 2015, qui établit les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et radioélectriques. De plus, ces entreprises n'utilisent pas d'équipements correspondant à la définition fournie par ce décret. Il semble donc qu'il puisse y avoir une confusion au sein de l'ARPC concernant les types d'appareils impliqués, notamment en ce qui concerne la distinction entre le fax et le télécopieur. Cette clarification est nécessaire pour assurer la conformité des entreprises avec les réglementations en vigueur.

6. CAMU

Unicongo a organisé en janvier une séance d'information concernant la CAMU avec Monsieur Felix MOUKO, Chef de Projet CAMU. Au cours de cette réunion, les adhérents ont été sensibilisés à la mise en place imminente de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), conformément à la Loi 31 -2011. La CAMU, dont l'objectif principal est de garantir l'accès aux soins pour tous, sera financée par des cotisations comprenant 6,82% du salaire brut, réparties entre 2,27% pour les salariés et 4,55% pour les employeurs, ainsi que des cotisations forfaitaires annuelles pour les étudiants et les personnes vulnérables.

Suite à cela une Taskforce a été constituée pour évaluer la faisabilité et l'impact de cette initiative dans les délais impartis. Après une analyse approfondie des textes et des séances de travail avec les adhérents, une note a été rédigée à l'attention du Premier Ministre, avec une copie aux Ministres en charge de la Sécurité Sociale, des Finances et de la Santé. Cette note a fait le point sur la situation actuelle, mettant en lumière les lacunes en matière de concertation, d'information, de ressources humaines et de moyens techniques pour une mise en œuvre pérenne de la CAMU. Elle conclut qu'un

report est nécessaire pour examiner tous les risques et proposer des solutions appropriées.

Une réunion avec le Ministre d'État en charge de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a eu lieu le 27 mars, suivie d'une réunion entre des représentants d'Unicongo, le Ministère et les acteurs impliqués dans la mise en place de la CAMU pour identifier les points bloquants. Pour le moment, l'enrôlement des salariés et l'immatriculation des sociétés sont en cours, et aucune cotisation ne sera prélevée avant la fin de cette étape préliminaire.

En avril 2023, une délégation d'Unicongo dirigée par son Président, Michel DJOMBO, a été reçue par le Directeur de Cabinet du Ministre d'État en charge de la Sécurité sociale, ainsi que les Conseillers du Ministre d'État et l'équipe de la CAMU pour une séance de travail. Cette rencontre fait suite aux préoccupations soulevées par Unicongo concernant la mise en œuvre de la CAMU. Les discussions ont porté sur les inquiétudes des adhérents liées à la CAMU et au processus d'enrôlement des assurés, ainsi qu'au conventionnement des formations sanitaires. Il a été souligné que la contractualisation avec les formations sanitaires n'a pas encore été définie, et il faudra attendre l'approbation des statuts de la CAMU pour clarifier les rôles des organes de gouvernance. Parallèlement, l'évaluation des centres de santé potentiellement prestataires de la CAMU a débuté, concernant 900 formations sanitaires publiques et privées. L'enrôlement administratif a commencé et sera suivi de l'enrôlement biométrique, qui conduira à la délivrance des cartes biométriques aux assurés et au prélèvement des cotisations. Ces prélèvements ne commenceront qu'après l'enrôlement des salariés, avec une période de carence dans la prise en charge des prestations du panier de de trois mois après le paiement des cotisations.

Les entreprises sont encouragées à effectuer leur enrôlement administratif, tandis que la CAMU se prépare à l'enrôlement biométrique. Cette étape administrative est cruciale pour garantir une gestion efficace et équitable des services de santé pour tous les bénéficiaires. En ce qui concerne les formations sanitaires et leur conventionnement, l'évaluation des établissements est terminée, les protocoles thérapeutiques ont été validés techniquement et attendent maintenant une approbation officielle.

Le volet informatique de la CAMU va être déployé d'ici octobre ou novembre sur une période d'un an afin de couvrir pas moins de 600 formations sanitaires qui ont été sélectionnées pour participer au programme.

Aucune date précise de commencement des prélèvements liés à la CAMU n'a encore été communiquée.

7. NIU

L'arrêté n°25604 MBCPPP du 29 octobre 2022 a instauré l'obligation de fournir un Numéro d'Identification Unique (NIU) pour diverses transactions économiques, administratives et sociales au Congo. À l'origine, cette mesure était prévue pour entrer en vigueur le 31 janvier 2023, mais elle a été reportée au 30 juin 2023. À l'approche de la date et face au problème d'enrôlement du serveur de l'ACPCE en charge de l'enrôlement, Unicongo a adressé une demande au Ministre de l'Économie et des Finances le 25 mai dernier, sollicitant un report d'un an supplémentaire pour permettre un enrôlement efficace de la majorité des contribuables. Cette demande n'a pas abouti avec pour objectif d'obliger les citoyens à établir leur NIU.

Depuis le 30 juin, le NIU est devenu obligatoire pour toutes les transactions économiques, administratives et sociales, telles que l'émission de licences d'exploitation des entreprises, l'émission de factures, la signature de contrats, et bien d'autres malgré les demandes de report formulées par Unicongo.

Autres exemples, le NIU doit être présenté préalablement pour effectuer certaines formalités, notamment la déclaration et le paiement des impôts et taxes, les procédures douanières, la perception des fonds au Trésor Public (à l'exception des salaires, des bourses d'étudiants et des personnes non

domiciliées au Congo), l'émission de certains certificats, et l'inscription aux caisses de sécurité et de prévoyance sociale.

Cette obligation a suscité des interrogations parmi les acteurs économiques du pays, en particulier les sociétés de télécommunication et les banques.

Les sociétés de télécommunication ont exprimé leurs préoccupations concernant la mise en œuvre de cette mesure. En effet, elles ont souligné la difficulté d'exiger des abonnés de la téléphonie mobile de présenter un NIU en plus de leur pièce d'identité, étant donné que l'obtention de cette dernière est déjà un défi pour de nombreux citoyens. De plus, cette exigence pourrait exclure un segment important de la population, notamment les non-résidents.

Les démarches pour obtenir le NIU varient en fonction du statut de la personne. Les particuliers peuvent se rendre dans différents centres d'enrôlement en fonction de leur lieu de résidence, tandis que les entreprises doivent se rendre au guichet unique de l'ACPCE (Agence Congolaise de Prestations et de Coordination des Entreprises) pour leur enregistrement.

Unicongo, en tant qu'organisation, avait tenté de faciliter l'enrôlement des salariés de ses membres dans ses locaux. Cependant, cette initiative a été suspendue en raison de problèmes techniques rencontrés par la cellule NIU pendant près de deux mois.

8. Lenteur au GUOT

À la suite des problèmes rencontrés avec le GUOT, Unicongo a organisé une rencontre avec le Directeur Général du GUOT, Monsieur Eugène BOUYA, pour discuter des questions liées aux lenteurs et aux difficultés liées à l'utilisation de cet outil.

Le GUOT a été au centre des préoccupations, en particulier pour les importateurs et les transitaires. Ces acteurs ont soulevé plusieurs problèmes majeurs, notamment les dysfonctionnements fréquents sur la plateforme GUOT et les délais de validation qui s'allongent, malgré les préalables, tels que les signatures de la banque et du Ministère du Commerce.

Les retards, qui peuvent perdurer jusqu'à 20 jours dans certains cas, trouvent leur source principalement dans deux facteurs : la croissance constante des flux de transactions et la nécessité de mettre à jour et de redimensionner les serveurs du système.

Ces problèmes quotidiens ont des répercussions importantes à deux niveaux :

Au niveau national : Les retards dans le processus de dédouanement des importations entraînent une diminution des recettes de l'État, alimentée par la baisse des dédouanements. Cette situation est exacerbée par l'augmentation des prix des produits et le risque de pénurie sur le marché.

Au niveau des importateurs : Les retards dans les importations ont un impact direct sur leurs activités en entraînant une augmentation des coûts d'importation, y compris des frais de surestaries et des délais supplémentaires. Cela se traduit par une augmentation des prix pour les consommateurs et peut entraîner des blocages dans les opérations commerciales.

Unicongo, conscient de l'insoutenabilité de la situation, a collaboré étroitement avec les autorités compétentes pour trouver une solution pérenne. Cependant, compte tenu de l'urgence de la situation et du besoin de soulager les acteurs affectés, l'option d'un retour temporaire aux déclarations d'importation manuelles a été envisagée comme une mesure provisoire.

Aujourd'hui les lenteurs généralisées ne sont plus d'actualité et restent occasionnelles.

9. Obligation de souscrire l'assurance faculté d'importation via la plateforme du GUOT

Contexte : L'arrêté 9690 MEF/MTACMM fixant les modalités de souscription et d'obtention par voie électronique de l'assurance faculté à l'importation du 18 juillet oblige les importateurs à souscrire leur assurance faculté à l'importation (préalablement contractée directement auprès des compagnies d'assurance ou des courtiers en assurances) via la plateforme électronique du GUOT.

Avantages :

Eradication des fausses attestations d'assurances, gain de temps dans la procédure et rationalisation des procédures administratives et transfrontalières

Inconvénients :

L'application de cette nouvelle mesure entraîne un coût supplémentaire de 22 000 FCFA, réparti comme suit : 15 000 FCFA à la charge des assureurs et 7 000 FCFA à la charge des importateurs.

Cette charge additionnelle pose un réel défi pour les assureurs, puisque la prime minimale facturée pour cette assurance est de 10 000 FCFA, conduisant ainsi à une situation paradoxale où les assureurs seraient facturés par le GUOT plus qu'ils ne reçoivent pour ce service.

Face à cette situation, les assureurs sont contraints de refacturer ce coût supplémentaire aux clients finaux, avec un impact négatif sur la compétitivité du port de Pointe-Noire et sur les entreprises assurées qui répercutent ce coût supplémentaire sur les prix finaux et.

Solution proposée :

Promulguer un arrêté signé du ministère de l'Economie et des finances et du Ministère des transport afin de réduire le tarif du GUOT à 5 000 FCFA au lieu de 22 000 FCFA à la charge des assureurs. Pour information, actuellement le Cameroun facture 600FCFA pour la même prestation.

Conscient que toutes ponctions pécuniaires est systématiquement répercuté sur le prix de vente, en cette période d'augmentation des charges au port de Pointe-Noire, il est capital de revoir à la baisse toutes les charges additionnelles et les maintenir au plus bas en vue de juguler l'inflation.

10. Superposition des coûts au port de Pointe-Noire

a. Note d'Unicongo sur la multiplication et la superposition de nouvelles mesures de contrôle des importations

Unicongo observe avec inquiétude la multiplication de mesures de contrôle des importations au Port Autonome de Pointe-Noire qui, si elles sont appliquées selon les modalités envisagées, vont complexifier le processus d'importation, surenchérir le coût de passage portuaire et saper les efforts du gouvernement et du secteur privé pour limiter l'inflation.

Parmi les nouvelles mesures qui nous préoccupent il y a :

- Le passage au scanner systématique de tous les conteneurs
- Prestataire : Global Access (IDA Holding, Île Maurice)
- Coût :

- 160 euros (105 000 FCFA) pour un conteneur 20 pieds, 27 500 conteneurs, soit 2,887 milliards de FCFA perçus par an par Global Access
- 210 euros (137 800 FCFA) pour un conteneur 40 pieds, 27 500 conteneurs, soit 3,789 milliards FCFA perçus par an par Global Access
 - Problématiques :
 - L'opérateur n'investit pas mais les scanners sont payés par les usagers
 - Au prix évoqué, les scanners sont remboursés en un an, ce qui est inconcevable et qui justifierait un prix plus raisonnable.
 - Le service peut être payé à l'étranger auprès des armateurs alors même qu'il est exécuté au Congo, ce qui contrevient à la réglementation des changes CEMAC.
- Le contrôle de la qualité des marchandises à l'embarquement
 - Prestataire : Agence Congolaise pour la Normalisation et de la Qualité (ACONOQ)
 - Coût : 300 euros par dossier (197 871 FCFA) à 7 000 euros (4 591 699 FCFA) par dossier, soit 150 euros (98 393 FCA) minimum par conteneur si on considère qu'il y a en moyenne 2 conteneurs par dossier.
 - Problématiques :
 - Coût exhortant
 - Complexification et rallongement des procédures d'importations
 - Complexification et rallongement des procédures exportations vers le Congo (perte d'attractivité de la destination Congo)
 - Absence de définition des normes congolaises sur les produits importés
 - Service payé à l'étranger auprès du fournisseur
 - Contrôles sur site dans les usines des fabricants et entrepôts des distributeurs prévus même pour les produits répondant déjà aux normes internationales
- La traçabilité et l'identification de fraudes
 - Prestataire : Uniport (Groupe Ultra, Israël)
 - Coût : 100.000 FCFA par dossier, soit 50.000 FCFA par conteneur
 - Problématiques :
 - Très cher pour une solution purement informatique
 - Se superpose au travail de l'ACONOQ
 - Rend des services identiques à ceux de Webb Fontaine

Outre ces contrôles imminents, il y a l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) qui contrôle les équipements électroniques importés, en superposition de l'ACONOQ, cité précédemment, qui elle contrôle toutes les importations.

Il nous faut mentionner également la société Authentix, spécialiste du marquage des produits pétroliers qui tente aussi à de se positionner sur la traçabilité des importations.

Il sied aussi de préciser que jusqu'à présent tous ces services étaient ou auraient dû être rendus par un seul prestataire, Webb Fontaine or le non-paiement de ses prestations et un contentieux sur le niveau de la créance ont causé la suspension des activités de cette société.

Nous ne pouvons que déplorer cette pléthore de nouveaux acteurs qui, en plus de la complexification des procédures, des lenteurs voire des blocages qui ne manqueront pas d'être causés, viennent surenchérir le coût du passage portuaire.

Il coûte aujourd'hui environ un million deux cent mille Francs FCFA (1.200.000 FCFA) hors douane pour sortir un conteneur du PAPN, l'augmentation minimale sera de 253 000 FCA par conteneur 20 pieds, ce coût passera au minimum de 1.453.000 FCFA, soit une hausse de 17,4%. Cela rendra les

corridors Brazzaville – Bangui ou Brazzaville - Kinshasa encore moins compétitifs que les corridors concurrents et surenchérir d’autant les prix à la consommation.

Nous invitons respectueusement le Gouvernement à rationaliser toutes ces mesures et en limiter l’impact financier au strict minimum quitte à faire payer des amendes aux fraudeurs pour couvrir les charges d’exploitation des différents systèmes. A ce sujet, nous sommes convaincus que l’augmentation potentielle des ressources publiques additionnelles générées grâce à des contrôles efficaces pourrait à elle seule couvrir lesdites charges.

Si la justification de l’installation du scanner et d’augmenter les revenus douaniers en abaissant le niveau de fraude, une étude de cette augmentation potentielle devrait pouvoir déterminer si les coûts du scanner ne peuvent pas être payés par cette augmentation de recettes.

Si ces coûts ne peuvent pas être absorbés de la sorte, au regard des tarifs pratiqués dans les ports voisins, nous proposons que le coût du scanner soit divisé environ par deux et qu’il y ait un tarif différencié entre l’import et l’export, soit :

- 50 000 FCFA par conteneur 20 pieds à l’import ;
- 75.000 FCFA par conteneur 40 pieds à l’import ;
- 30 000 FCFA par conteneur 20 pieds à l’export ;
- 60.000 FCFA par conteneur 40 pieds à l’export.

Concernant l’Aconoq, à défaut de la prise en compte de notre demande d’effectuer au Congo les contrôles mis en place, nous demandons que les tarifs de ces contrôles soient au moins réduits de 50%.

Enfin, nous suggérons que soit placées sous la tutelle d’un guichet unique toutes les procédures de contrôle, de traçabilité et de vérification de la valeur des produits importés. Ce guichet pourra ainsi aiguiller vers un contrôle ou un autre les importations et s’assurer de maintenir la fluidité du circuit d’importation. Il nous semble important également que tous les contrôles soient effectués au Congo et payés au Congo afin d’en réduire le coût et nous considérons que cela même d’une question de souveraineté nationale.

Il ne s’agit pas pour Unicongo ni pour le secteur privé en général de s’opposer à la volonté du Gouvernement de contrôler les produits importés ou de limiter les fraudes aux frontières mais il s’agit pour nous d’accompagner le processus et de participer en tant que partenaire aux côtés de l’État à concevoir des politiques publiques porteuses de développement économique et sociale.

ANNEXE : Comparaison du coûts des scanners dans certains ports du littoral atlantique africain

Ports	Full scanning ?	Tarifs scan IMPORTATIONS		Tarifs scan EXPORTATIONS	
		Conteneurs 20 pieds	40 pieds	20 pieds	40 pieds
PAPN	Oui	104 953 FCFA	137 751 FCFA	104 953 FCFA	137 751 FCFA
Abidjan	Non	99 000 FCFA	198 000 FCFA	Non connu	Non connu
Libreville	Oui	96 170 FCFA	192 340 FCFA	Non connu	Non connu
Douala	Oui	60 000 FCFA	85 000 FCFA	30 000 FCFA	45 000 FCFA

Conakry	Oui	59 000 FCFA	85 000 FCFA	59 000 FCFA	85 000 FCFA
Lomé	Non	50 000 FCFA	50 000 FCFA	50 000 FCFA	50 000 FCFA
Banjul	Oui	36 000 FCFA	36 000 FCFA	36 000 FCFA	36 000 FCFA
Nkok	Oui	Non connu	Non connu	20 000 FCFA	20 000 FCFA
Cotonou	Non	20 450 FCFA	20 450 FCFA	Non connu	Non connu

Observations :

- Le PAPN se positionne comme ayant le scanner le plus cher du Golf de Guinée et de la côte ouest-africaine pour le scannage des conteneurs 20 pieds.
- Le port d'Abidjan qui a les tarifs les plus élevés pour les 40 pieds ne scanne pas tous les conteneurs mais seulement ceux pour lesquels il y a un doute. Ainsi moins de 50% des conteneurs sont scannés, ce qui fait un coût moyen moins élevé que le PAPN pour les importateurs.
- Le port de Douala, concurrent direct du PAPN, pratique des tarifs plus de 50% inférieur à ceux du PAPN
- Le groupe Ida Holding, dont la filiale Global Access opère les scanners au PAPN, opère aussi les scanners au port de Banjul, où les tarifs sont de 36 000 FCFA, nous nous interrogeons sur cet écart alors même que les technologies employées et leur coût sont les mêmes.

11. Lenteurs des virements internationaux

La réglementation des changes dans la zone CEMAC vise à encadrer les flux financiers et à garantir la stabilité économique des pays membres. Cependant, son application a entraîné des lenteurs dans les opérations de virements à l'international. Or, les procédures complexes et les délais prolongés entravent les activités commerciales, réduisent la réactivité des entreprises et limitent leur capacité à saisir des opportunités.

Suite aux retards persistants des virements à l'internationale, Unicongo a pris l'initiative de diffuser un questionnaire détaillé à l'attention de tous ses membres, dans le but de préparer une réunion cruciale avec la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et l'APEC. L'objectif de cette démarche était de dresser un état des lieux exhaustif des problèmes majeurs qui entravent le bon déroulé des virements à l'étranger.

Au cœur de ces problèmes figurent les délais excessivement longs pour le traitement des transactions, même pour des montants relativement modestes. De plus, les exigences en matière de documentation se sont multipliées de manière significative, variant souvent d'une banque locale à une autre. Cette complexité bureaucratique a un impact négatif sur les relations entre les importateurs et leurs fournisseurs, qui, à maintes reprises, ont exprimé leur frustration et leur mécontentement. Dans certains cas, cela a même conduit à des refus de travailler avec le Congo, ce qui compromet sérieusement le commerce extérieur.

Suite aux nombreuses plaintes des adhérents concernant le sujet, Unicongo a souhaité organiser une réunion avec la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit (APEC).

Cette réunion s'est tenue vendredi 30 juin dans les bureaux de la BEAC et avait pour objectif d'échanger sur les blocages occasionnant les retards et de réfléchir à des solutions pérennes. Lors de cette réunion, les obstacles ont été partagés et plusieurs axes d'amélioration ont été proposés. Les effets de ces mesures seront évalués semestriellement afin de garantir une amélioration des

délais de transfert à l'étranger.

Le Directeur National a tenu à rassurer concernant les réserves de devises qui sont plus que suffisante, avec actuellement 5 mois de réserve.

Les prochaines étapes comprennent l'organisation d'une session de vulgarisation de la réglementation des changes pour les adhérents d'Unicongo en septembre, ainsi que la tenue de la réunion semestrielle en fin d'année.

Pour un meilleur suivi de vos transferts internationaux, les adhérents sont invités à vous rapprocher de leur banque afin de créer un compte utilisateur sur e-tracking. C'est simple, rapide et cela vous permet de savoir où en est votre dossier.

Il est important de noter que ces difficultés ne se limitent pas seulement à la BEAC au Congo, mais elles pourraient également nécessiter une intervention au niveau du Gouverneur de la BEAC à Yaoundé. Jusqu'à présent, aucune solution concrète n'a émergé pour résoudre efficacement le problème des retards dans les virements.

L'affacturage a été présenté comme une éventuelle bouée de sauvetage. Cependant, certains acteurs ont exprimé des réserves concernant la proposition de la Banque Postale en raison des frais élevés associés, qui semblent peu viables compte tenu des marges de profit déjà minces dans le secteur. De plus, il subsiste des doutes quant à l'efficacité de cette solution, craignant qu'elle ne devienne un fardeau financier insoutenable pour les importateurs, avec un taux de l'ordre de 12% qui leur est proposé. La question de trouver un équilibre entre les besoins de financement et la rentabilité demeure donc cruciale.

12. Blocages de Visas et signature des contrats de travail expatrié

Ces derniers mois, une problématique récurrente a préoccupé les travailleurs étrangers en République du Congo : les entraves liées à la délivrance des visas, résultant du non-respect des délais de signature des contrats de travail et des Accords d'Emploi Temporaire (AET).

Suite aux rencontres avec M. Ngouolondele (Ministre de l'emploi signataire des contrats d'expatriés), le Général Atipo (CID ex DST PNR), et M. Bitsy (DG de l'ACPE), concernant les retards de signature des contrats et la non délivrance des visas ; Unicongo a obtenu du CID la validation du visa avec l'AET (en attendant le contrat de travail) pour une période de 5 mois et du Ministère et de l'ACPE la garanti d'accélérer le processus de validation des contrats et de traiter les urgences au cas par cas. Le 21 avril, le Directeur Général de l'ACPE et son équipe sont venus à la rencontre d'adhérents Unicongo et ont pu échanger avec eux sur les différents points de blocage. Les discussions ont porté sur les pratiques actuelles, les difficultés rencontrées, les différentes exigences de l'ACPE, les impératifs des sociétés, etc.

La réunion a été saluée par les différents membres qui ont apprécié la démarche, elle a abouti à un projet de procédure accélérée de traitement des dossiers actuellement en préparation à l'ACPE et à la promesse de traitement des cas urgents en priorité.

Malgré de nombreuses discussions et une meilleure compréhension de la situation, la signature des contrats de travail n'a pas montré d'amélioration significative, ce qui a engendré des difficultés pour de nombreuses entreprises.

Face à cette situation persistante, plusieurs réunions ont suivi avec le Ministre de l'Emploi, chargé de la signature des contrats de travail, ainsi qu'avec les équipes de l'Agence Congolaise pour la Promotion de l'Emploi (ACPE), en charge de la signature des visas. Une demande a été formulée auprès du Ministre de l'Emploi pour la création d'une commission ad hoc, dans laquelle Unicongo jouerait un rôle actif. Le principal objectif de cette commission était de résoudre les problèmes entravant la signature des contrats de travail et des AET au sein de l'ACPE. La réponse favorable du

Ministre Nguoulondele a permis la mise en place de cette commission ad hoc.

Depuis l'instauration de cette commission, bien que des réunions formelles n'aient pas encore eu lieu, des efforts significatifs ont été entrepris. Des changements organisationnels au sein de l'ACPE ont été opérés, incluant le remplacement de certains responsables et la mise en œuvre de nouvelles procédures. Ces mesures ont permis d'observer des améliorations, cependant, en raison de l'accumulation des dossiers en attente, le retard n'a pas encore été complètement résorbé. L'évolution de cette situation reste donc un sujet à surveiller attentivement dans les mois à venir, affectant l'ensemble des acteurs économiques du pays.

13. Reprise imminente du Programme congolais d'évaluation et de la Conformité (PCEC)

Le mardi 12 avril 2023, lors d'une conférence de presse, l'ACONOQ a annoncé la reprise prochaine du programme congolais d'évaluation et de conformité (PCEC), qui avait été reporté précédemment. Il est important de noter que le gouvernement avait décidé de reporter le PCEC de 12 mois en raison de la crise économique, correspondant à la durée du Plan de résilience. Ce plan étant arrivé à son terme du point de vue réglementaire, l'ACONOQ a réactivé le PCEC le 4 juillet 2023, date à partir de laquelle le certificat de conformité est devenu obligatoire. Après une brève suspension ultérieure, ce certificat est finalement devenu exigible.

Étant donné que la République du Congo ne dispose pas des compétences techniques nécessaires pour mettre en œuvre ce programme de manière autonome, elle a fait appel à des partenaires privés, en l'occurrence COTECNA et BUREAU VERITAS, dont l'expertise dans ce domaine est reconnue. Toutefois, alors que le PCEC devait être relancé, une note émanant du ministre du commerce a suspendu son application jusqu'à nouvel ordre. Cela a créé une situation où l'ACONOQ, via ses partenaires, réclame le règlement du certificat de conformité, tandis que le ministère du commerce s'y oppose. Face à cette impasse, Unicongo a sollicité des éclaircissements, mais nous attendons toujours une réponse du gouvernement.

14. Avant-projet de loi portant gestion durable l'environnement

La Commission, Environnement, Sécurité Alimentaire et Développement Durable de l'Assemblée Nationale que préside l'honorable Marie Jeanne KOULOUMBOU a invité Unicongo a contribué au projet de loi portant gestion durable de l'environnement. Compte tenu de l'importance de cette loi, Unicongo a mis en place un groupe travail en interne. Ce dernier a recueilli, analysé et compilé l'ensemble des observations formulées par les membres. Le résultat de ce travail a été transmis à la Commission Environnement. Pour l'heure, Unicongo reste en attente des informations sur les propositions qui ont être retenu.

15. Le projet de loi sur le contenu local

Le Gouvernement affiche un solide engagement en faveur de la promotion de la croissance des entreprises congolaises en mettant en avant l'importance du contenu local. À cette fin, un projet de loi a été élaboré et présenté pour examen au secteur privé. Cependant, il est regrettable de constater que ce projet souffre d'une certaine ambiguïté, et sa gestion a été confiée à la primature, qui ne possède pas nécessairement l'expertise requise dans ce domaine. Cette décision a été prise au détriment des départements ministériels qui ont une connaissance approfondie des aspects de cette question.

Dans cette perspective, Unicongo a recueilli les observations de ses membres et les a transmises à la primature. À l'heure actuelle, aucune réponse n'a été reçue, et l'Union attend avec intérêt de connaître les développements futurs ainsi que les éventuelles mesures qui seront prises pour clarifier et améliorer ce projet de loi. Il est primordial que l'expertise des ministères concernés soit davantage prise en compte pour garantir une meilleure mise en œuvre de cette initiative en faveur de la croissance des entreprises locales.

16. L'avant-projet de décret portant les modalités d'application de la TVA aux activités de l'amont et des sous-traitants pétroliers

Au mois de juin, le Ministère des finances a soumis à l'appréciation d'Unicongo l'avant-projet de décret portant les modalités d'application de la TVA aux activités de l'amont et des sous-traitants pétroliers. Ce projet a été transmis aux membres concernés et les observations recueillies ont été transmises à qui de droit.

17. Travail sur la LF 2024

Au seuil d'une nouvelle législature fiscale, la question revient sans équivoque, quelle réforme fiscale pour la loi des finances 2024 ?

En vue de l'élaboration de la loi de finances pour l'année 2024, la DGID par note circulaire 0598 du 27 juillet 2023 dans une démarche inclusive, a sollicité aux acteurs économiques et fiscaux de faire parvenir au plus tard le 28 août 2023 les propositions visant à créer, modifier ou supprimer le cadre légal en vigueur en matière fiscale.

Unicongo a saisi cette opportunité et a contribué activement. Cette contribution permettra au gouvernement de prendre en considération les propositions formulées par les acteurs économiques privés lors des discussions entourant le projet de loi de finances 2024. L'objectif est de promouvoir un régime fiscal souple, compétitif et favorable à l'innovation ainsi qu'à l'investissement.

Suite à la restitution des propositions émanant des adhérents, la Commission Juridique et Fiscale d'Unicongo s'est consacrée à l'analyse de divers domaines. Ces analyses ont porté sur les champs nécessitant des réformes, proposées sous forme de modifications et de clarifications touchant la fiscalité et d'autres domaines relevant des finances publiques. Trois grandes phases rythment les propositions d'UNICONGO pour l'année 2024 :

- De nouvelles propositions faites pour le projet de loi de finances 2024 ;
- Des propositions réitérées faites pour le projet de loi de finances 2023 qui demeurent d'actualités ;
- Des demandes de clarifications sur les mesures découlant de la loi de finances 2023.

Ces propositions reflètent les préoccupations des adhérents en matière d'optimisation, d'équité et d'égalité fiscale pour un environnement fiscal équilibré.

18. décret n° 2022-1855: Révision des inspections légales

Suite à la publication du décret n° 2022-1855 du 12 octobre 2022 fixant la liste des inspections légales et autorisées, ainsi que les organes responsables auprès des entreprises du secteur privé, aucune réduction significative de la pression des contrôles et inspections des administrations publiques dans les entreprises privées n'a été enregistrée. Conscient de cet état de choses et des insuffisances du décret n°2022-1855 qui contribue à la dégradation du climat des affaires, le gouvernement a publié le Décret n°2023-1542 du 13 Septembre 2023 portant création, attributions et organisation de la commission de réforme des inspections ou contrôles effectués par l'administration publique auprès des entreprises privées.

Cette commission présidée par le Premier ministre, chef du Gouvernement, dont les membres sont les ministres, est dotée d'un secrétariat technique composé, d'une part, des représentants des

administrations publiques ayant, dans leurs attributions, les contrôles et inspections dans les entreprises privées et, d'autre part, des représentants des organisations du secteur privé.

Placé sous la présidence du directeur de cabinet du Ministre du contrôle d'Etat, le secrétariat technique se réunit régulièrement depuis le début du mois d'octobre 2023, notamment, pour préparer la feuille de route de la réforme, proposer la version mise à jour du décret n° 2022-1855 du 12 octobre 2022 fixant la liste des inspections légales et autorisées, ainsi que les organes responsables auprès des entreprises du secteur privé, améliorer la coordination et l'efficacité des inspections ou des contrôles et préparer le registre en ligne des inspections ou des contrôles.

Le secrétariat technique s'est concentré jusqu'à lors sur la mise à jour du décret n° 2022-1855.

19. Travaux de la commission code travail

Le code du travail est en révision depuis quelques années. Jusqu'à présent, les représentants des employeurs n'ont pas encore été consultés pour exprimer leur point de vue sur son contenu.

Afin d'éviter toute précipitation lors de la prise de contact avec l'Union, la fédération SPL a décidé de mettre en place une commission chargée de formuler des propositions de réformes.

Cette commission est constituée de cabinets juridiques membres de l'Union et d'experts spécialisés dans le domaine du droit du travail.

Les travaux de la commission ont débuté en octobre dernier et sont actuellement en cours

20. Souscription à l'assurance importation via GUOT

La plateforme électronique de gestion de l'assurance transports facultés à l'importation (E-PAFGUOT) a été lancée par le Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT) le 1^{er} juillet. Cependant, cette initiative a été contestée par la Direction Générale des Institutions Financières (DGIFN) et l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances du Congo (APSACO).

La mise en place de la plateforme a causé des frictions entre le GUOT et la DGIFN, qui ne valident pas le principe de passer par le GUOT pour des raisons règlementaires. Ceci a eu pour conséquence d'empêcher les assureurs et courtiers en assurance d'intégrer la plateforme, entraînant pendant quelques jours le blocage de l'émission des Tickets D'importation (TI) par le GUOT pour les importateurs.

Unicongo a exprimé aux ministres concernés sa préoccupation quant aux répercussions potentielles sur les importations, soulignant que cela pourrait entraîner des pénuries et une augmentation des prix des produits essentiels. Les compagnies d'assurance, représentées par l'APSACO, estiment qu'il était nécessaire de suspendre la mise en œuvre de la nouvelle plateforme électronique et de se conformer aux autorités réglementaires nationales ainsi qu'au Code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance).

Deux ministres, celui de l'Économie et des Finances et celui des Transports, ont suite à ces différentes frictions pris un arrêté conjoint pour confirmer l'obligation de passer par la plate-forme E-PAFGUOT.

cours.

E. Vie des fédérations

1. **Projet de convention collective du secteur agricole et activités**

connexes

Les entreprises opérant dans le secteur agricole et ses domaines connexes sont actuellement soumises à une ancienne convention collective qui a perdu de sa pertinence au fil du temps. Reconnaissant la nécessité d'ajuster cette convention aux évolutions constantes des secteurs de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ainsi qu'aux changements dans le contexte économique, la Fédération s'est engagée dans l'élaboration d'une nouvelle convention collective spécifiquement dédiée à ces domaines.

Cette initiative vise à anticiper toute possibilité où les syndicats des travailleurs pourraient proposer leur propre projet de convention collective, ce qui pourrait avoir des conséquences majeures pour les entreprises. Par conséquent, la Fédération prend l'initiative proactive de préparer sa propre proposition de convention collective. La version actuellement en cours d'élaboration s'inspirera des conventions collectives en vigueur dans les États de la sous-région, tout en tenant compte des besoins et des particularités des secteurs de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche au niveau national.

2. Négociations de la grille salariale du commerce

Les négociations relatives à la grille salariale du secteur du commerce suscitent un vif débat. Des syndicalistes regroupés en intersyndical, ont récemment pris l'initiative d'adresser une correspondance à la fédération du commerce. Dans cette lettre, ils expriment clairement leur demande de renégociation de la grille salariale en vigueur.

La question de la révision de cette grille salariale a été inscrite à l'ordre du jour du dialogue social avec une dénonciation anarchique des grilles salariales de plusieurs secteurs. Cependant, il convient de souligner que l'intersyndicale en question ne possède aucune existence légale ni juridique reconnue. De plus, les fédérations et les sections syndicales ne sont pas habilitées à initier de telles revendications. Étant donné la portée nationale de ces enjeux, leur traitement devrait normalement être remonté au niveau des centrales syndicales.

En effet la dénonciation d'une convention collective est généralement réservée aux signataires de ladite convention. Cependant, dans le cas de cette intersyndicale, cette possibilité ne s'applique pas, car elle ne remplit pas les critères requis pour engager une telle démarche.

Au cours du dialogue social, une recommandation a été émise en vue de solliciter du ministre que soit promulguée une procédure de dénonciation de conventions collectives, afin de clarifier les règles et les responsabilités en la matière. Cette démarche vise à établir des lignes directrices claires pour la gestion des conventions collectives et des grilles salariales, dans le but de garantir une meilleure stabilité et un processus plus transparent dans le futur.

3. Dénonciation de la Convention Collective des Auxiliaires de Transport et Assimilés

La direction départementale du travail (DDT) a récemment convoqué le patronat ainsi que les différents syndicats afin d'entamer des discussions relatives à la dénonciation de la Convention Collective des Auxiliaires de Transport et Assimilés. Cette convocation découle directement de la publication d'un arrêté signé par le Ministre du Travail et de la Fonction publique, officialisant ainsi le processus de dénonciation de ladite convention. Pour superviser ces négociations cruciales, une Commission Mixte Paritaire (CMP) a été mise en place, composée de 4 membres titulaires et de 4

membres suppléants.

Il est à noter que le patronat avait exprimé le souhait de reporter la tenue de cette réunion, invoquant certaines raisons, cependant, cette requête a été rejetée par les syndicats qui ont insisté pour que les discussions débutent sans délai. En conséquence, la première réunion a été planifiée pour le 12 juillet.

4. Passage à la convention des Services Pétroliers

Le dossier concernant la transition vers la convention des Services Pétroliers refait surface de manière récurrente chaque année, souvent accompagné de la menace potentielle d'une grève. Les autorités gouvernementales ont dû prendre des mesures d'urgence en se rendant à Pointe Noire il y a quelques mois, et s'en est suivi un relevé de conclusions avec des recommandations strictes à appliquer.

Il est à noter que certaines entreprises ont effectué la transition vers cette convention, tandis que d'autres ne l'ont pas fait. Cette situation a créé un déséquilibre au sein de la fédération et a engendré diverses difficultés. Les sociétés industrielles ont fait face à une importante réduction de leurs marges au cours des deux ou trois dernières années, et la transition vers la convention collective des Services Pétroliers entraînerait une augmentation significative des salaires, à moins que cette hausse des coûts ne soit répercutée sur les clients, ce que ces derniers accepteraient difficilement.

Il convient de ne pas oublier l'arrêt de la cour suprême qui a établi une jurisprudence favorable à la société SODEXO, désormais ES-KO. Maître MAMIMOUE a consacré un travail approfondi à ce dossier il y a quelques années, démontrant que l'objet social d'une société est défini dans ses statuts et ne peut être modifié par la Convention collective des sociétés avec lesquelles elle travaille.

Il est important de noter également que plusieurs sections syndicales ont vu le jour à Pointe en dehors de tout cadre légal, et elles ont pris l'initiative de réviser la convention collective, sans réaliser que ces questions d'une grande importance relèvent de la compétence des centrales syndicales.

5. Standardisation des visites médicales

Au sein du secteur des sous-traitants pétroliers, les entreprises ont soulevé une problématique majeure concernant les règles de sécurité HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) ainsi que les directives émanant des sièges des entreprises pétrolières. Actuellement, ces règles et directives proviennent principalement des sièges sociaux, ce qui complique la possibilité d'apporter des modifications significatives au niveau des opérations sur le terrain. Toutefois, il est important de noter que des évolutions pourraient émerger au niveau gouvernemental, notamment en lien avec le code du travail qui avait initialement prescrit deux visites médicales annuelles au lieu d'une seule.

Actuellement, dans le secteur parapétrolier, les visites médicales sont effectuées deux fois par an. Cependant, il est essentiel de continuer à explorer la possibilité de réduire cette fréquence à une visite médicale annuelle. Bien que les exigences en termes de contenu des visites médicales puissent varier d'une entreprise à l'autre, une solution envisageable consisterait à établir un accord avec un organisme de santé centralisé, ce qui permettrait de délivrer un certificat médical unique, simplifiant ainsi le processus.

Il est important de noter que, conformément au protocole standard, les visites médicales annuelles sont courantes. Toutefois, la fréquence de ces visites peut varier en fonction des exigences particulières des clients. Dans cette situation spécifique, le client a demandé que ses sous-traitants

se soumettent à deux visites médicales par an, ce qui a conduit à cette double fréquence actuelle.

6. Réquisition des hôtels pendant la période Covid-19

En dépit d'une réunion tenue avec le Ministre des Finances, le gouvernement n'a pas encore donné de réponse concrète à la question de la réquisition des hôtels pendant la période Covid-19. La réunion de juin dernier avec le Ministre des Finances n'a pas permis d'obtenir d'informations tangibles ou de réponse officielle de la part du gouvernement concernant cette problématique. Malgré les attentes et l'espoir de clarifications ou de détails sur le sujet, il semble que le gouvernement n'ait pas encore formulé sa position à ce stade.

Il est également à noter que concernant les paiements aux hôtels réquisitionnés pendant la période Covid-19, certaines structures auraient reçu une partie du paiement tandis que d'autres n'ont rien perçu.

Par ailleurs, plusieurs compagnies aériennes majeures, dont Air France, Royal Air Maroc, Rwandair, South Africa et Air Côte d'Ivoire, ont connu une importante réduction de leur activité à Brazzaville. Cette baisse d'activité est due au fait que leurs équipages ne sont plus autorisés à passer la nuit dans la ville, ce qui a réduit l'attrait de Brazzaville en tant que destination. La ville n'est plus considérée comme une escale majeure pour ces compagnies, mais plutôt comme une destination secondaire. Cette situation a eu un impact négatif sur le nombre de clients, car les voyageurs sont de moins en moins enclins à choisir Brazzaville comme destination.

Plusieurs facteurs contribuent à cette perte d'attractivité. Tout d'abord, il y a un manque d'efforts locaux visant à encourager les compagnies aériennes à maintenir leurs opérations à Brazzaville. Les autorités locales n'ont pas non plus mis en place de mesures incitatives ou de politiques favorables pour encourager ces compagnies à continuer de desservir la ville. Cette absence de soutien local peut décourager les compagnies aériennes et les pousser à réduire leurs vols ou même à suspendre complètement leurs activités dans la région.

De plus, les compagnies aériennes font face à des coûts de kérosène en constante augmentation. Cette hausse des coûts se répercute inévitablement sur les tarifs des billets d'avion, les rendant plus onéreux pour les voyageurs. Par conséquent, cela dissuade de nombreux touristes de choisir Brazzaville comme destination, compte tenu des tarifs élevés.

Enfin, il a été souligné que les prix des visites des sites touristiques sont considérablement élevés, et il est recommandé que la fédération du tourisme engage des négociations avec ces sites afin de proposer des prix plus attractifs, équitables pour les résidents locaux et les expatriés.

7. Pérennisation du gasoil pêche ou résilient pour la fédération AEP

Au terme de l'année 2022, la Fédération AEP a obtenu l'autorisation, par le biais d'un arrêté, de solliciter le "gasoil pêche" à un tarif exceptionnel. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan de résilience mis en place par le Gouvernement pour contrer la flambée des prix de la vie. Il convient de noter que le poste de dépense lié au carburant représente l'un des plus complexes à gérer, en particulier pour les entreprises opérant dans le secteur agricole. Pour accéder à ce privilège, la Fédération a dû mobiliser les ressources nécessaires, à l'instar d'autres secteurs économiques. Cependant, il est important de souligner que cette opportunité est assortie d'une limite temporelle, alors que la Fédération souhaiterait en bénéficier sur une période plus étendue.

Le bureau de la Fédération a entrepris des démarches pour parvenir à cette étape cruciale. Dans ce contexte, des discussions ont eu lieu avec le Directeur commercial de Total Energies afin de définir les prérequis nécessaires pour que Total Energies devienne un distributeur de ce "gasoil pêche". Et suite à de longs mois ou suite aux pénuries de carburants la SNPC à limiter l'accès au gasoil pêche, la fédération a finalement accès au gasoil pêche quand elle en fait la demande.

8. Propositions des réformes fiscales pour le secteur des TIC

Dans le cadre de la reprise du dialogue avec le secteur public, le Président d'Unicongo et le Président de la Fédération Télécom et TIC, Monsieur Max Francis Bouhoyi accompagnés de quelques membres ont été reçus par le Ministre en charge du secteur le mardi 14 mars 2023. Cette rencontre a permis d'échanger sur l'actualité et les perspectives du secteur et de sceller les premiers jalons d'un cadre de concertation annuel entre le Ministère et la fédération.

Parmi les sujets abordés, le PATN (Projet d'Accélération à la Transformation Numérique) financé par la Banque Mondiale, qui dans sa composante 2, comprend la couverture des zones blanches et la connectivité des administrations publiques. La fédération a fait part de son souhait et de sa capacité à assister le gouvernement par la fourniture d'une connectivité de qualité. Le Ministre très favorable à cette démarche a tenu à rassurer la fédération que les sociétés locales seront consultées dans la mesure où cela rentre dans le cadre de la promotion garantie du local content si cher à ses yeux. fibre optique.

Il a aussi été question des attentes et préoccupations des acteurs du secteur concernant l'impact négatif sur le secteur du poids de la fiscalité et la libéralisation de la gestion du marché des infrastructures des réseaux à

La pression fiscale exerce actuellement un impact extrêmement contraignant sur le secteur des télécommunications, entravant sérieusement son potentiel de développement. Le cumul des taxes auxquelles ce secteur est soumis atteint approximativement un taux alarmant de 30%. Confrontée à cette problématique, la Fédération a pris l'initiative de mettre en place une Commission dédiée, chargée d'élaborer des propositions visant à réviser la structure fiscale en vigueur.

Ces propositions ont été soumises en premier lieu à l'Autorité de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) avant d'être transmises au Ministre en charge de l'économie numérique pour solliciter son appui. Actuellement, la Fédération attend avec impatience une réunion prévue avec l'ARPCE, au cours de laquelle ces propositions seront discutées en profondeur.

Il convient de noter qu'une rencontre constructive s'est déroulée le mardi 14 mars dernier, au cours de laquelle le bureau de la Fédération a échangé avec le Ministre en charge de l'économie numérique. Au cours de cette rencontre, le Ministre a exprimé son engagement à soutenir activement les efforts de la Fédération en faveur d'une réforme fiscale équitable visant à alléger la pression fiscale sur le secteur des télécommunications.

9. Décret d'application de la loi n° 37 - 2011 réglementant les professions d'agent et de courtier immobiliers

Depuis le début de cette année, la Fédération a identifié un certain nombre de dossiers prioritaires qui requièrent une attention particulière au cours des mois à venir. Actuellement, l'accent est mis entre autres sur la contribution du secteur immobilier à l'élaboration du projet de décret d'application de la loi n° 37 - 2011, qui réglemente les professions d'agent et de courtier immobiliers. Cette loi, depuis sa publication, n'a pas été correctement mise en œuvre en raison de l'absence des textes d'application nécessaires.

Dans cette optique, les entreprises opérant dans le secteur immobilier, notamment les agences immobilières, ont été sollicitées pour apporter leurs contributions au projet de décret, qui existe depuis plusieurs années. La sous-fédération immobilière a déjà formulé ses propositions, mais il incombe aux autres composantes de la Fédération, en particulier les cabinets de conseil et d'expertise, d'enrichir ce travail avant qu'il ne soit transmis au Ministère en charge de l'habitat. Cette démarche vise à contribuer à la mise en place d'une réglementation claire et efficace pour le secteur immobilier.

10. Interdiction d'exportation des bois en grumes et partage de production du secteur Forestier

La Fédération a récemment été confrontée à une problématique majeure, à savoir la suspension des exportations de grumes à partir du début de l'année 2023. Cette mesure avait été précédemment rappelée aux entreprises forestières par la lettre 0083/MEF/CAB/DGEF-DF datée du 21 octobre 2022, émanant de Madame la Ministre de l'Économie Forestière.

Consciente des implications potentiellement préjudiciables de l'application immédiate et stricte de cette mesure sur les entreprises forestières, la Fédération a sollicité une rencontre avec Madame la Ministre de l'Économie Forestière. Lors de cette réunion, qui s'est tenue le 11 janvier 2023, les entreprises forestières ont exprimé leurs préoccupations concernant l'application de cette mesure. Madame la Ministre a tenu compte en grande partie de ces préoccupations en accordant un délai de six mois aux entreprises pour achever leurs coupes annuelles de 2022. Cependant, ce délai est jugé insuffisant par les PME forestières, notamment pour mettre en place des unités de transformation permettant de traiter toutes les grumes produites, à l'exception des essences de bois durs et lourds. Une période de trois ans a été sollicitée à cet égard.

De plus, il a été convenu de créer un groupe de travail mixte composé de représentants de l'administration forestière et du secteur privé. Ce groupe avait pour mission d'analyser certaines des préoccupations soulevées et de proposer des solutions appropriées. Malheureusement, malgré ces efforts, Madame la Ministre a maintenu l'interdiction d'exporter les grumes au 31 août, ce qui a conduit à un blocage des grumes sous AVE.

Parallèlement à cette problématique, cinq sociétés forestières membres de UNICONGO, auxquelles se sont jointes deux sociétés non affiliées, ont co-signé un plaidoyer pour exprimer leurs préoccupations concernant l'avant-projet de loi de partage de production présenté lors d'un atelier en avril 2023. Ces sociétés se distinguent par leur engagement en matière d'aménagement de leurs concessions et de transformation du bois, avec des certifications FSC et/ou de légalité.

La Fédération Forêt a également eu l'opportunité de rencontrer le Premier Ministre en mai lors de la visite du Président de la République à Ouesso. Le Premier Ministre s'est engagé à suspendre la promulgation de la loi sur le partage de production et à ne pas la présenter au Parlement en juin, comme cela avait été initialement prévu. Il a également exprimé sa volonté d'améliorer le dialogue avec le secteur forestier et d'attendre qu'un texte acceptable soit disponible.

Néanmoins, depuis lors, le gouvernement a changé de position et souhaite désormais imposer la loi sur le partage de production de manière contraignante. En réponse à cette situation, le secteur privé s'est regroupé pour organiser un forum le 21 septembre afin de présenter sa vision, qui vise à revoir le partage de production et à reporter l'interdiction d'exporter les grumes de quatre ans. Ce forum constitue une démarche visant à défendre les intérêts du secteur forestier et à trouver des solutions équilibrées pour l'ensemble des parties prenantes.

11. Nouvelles fédérations : Banques, ASF et Médicale & paramédicale

En réponse aux défis spécifiques auxquels elles étaient confrontées, les entreprises du secteur bancaire et médical avaient depuis un certain temps exprimé leur intention de se constituer en fédérations distinctes et autonomes. Les institutions bancaires étaient auparavant membres de la fédération BAM, tandis que les acteurs médicaux étaient affiliés principalement à la fédération du commerce, notamment à la fédération SPL. Cette décision découle du constat que, au sein de leurs fédérations d'origine, leurs préoccupations n'étaient pas suffisamment prises en compte lors des réunions, en raison de la diversité des secteurs d'activités représentés au sein de ces fédérations.

Conformément à nos statuts, elles ont soumis leurs demandes respectives au conseil d'administration, qui les a approuvées lors de la session du 31 janvier dernier. Les nouvelles fédérations sont désormais la fédération Banques pour les entreprises bancaires et la fédération Médicale et Paramédicale pour les acteurs du secteur médical.

À la suite du départ des entreprises bancaires, la fédération BAM a été rebaptisée "Fédération Assurances et Services Financiers". À l'heure actuelle, ces nouvelles fédérations ont élu leurs bureaux respectifs et sont déjà opérationnelles.

12. Réforme dans le secteur forestier

Le secteur forestier traverse actuellement une période cruciale, marquée par des questions essentielles qui pourraient avoir un impact significatif sur son développement. Ces questions concernent principalement le partage de production et l'interdiction d'exportation des bois en grumes qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre de cette année après une période de grâce limitée.

Dans le but de contribuer à la législation forestière, notamment en ce qui concerne les réformes en cours, Unicongo, par l'intermédiaire de sa fédération Forêts et en partenariat avec Unibois, a organisé un atelier sur le secteur forestier le 21 septembre. Cet événement s'est déroulé à l'hôtel Radisson Blu de Brazzaville et avait pour thème : "Réussir dans l'avenir des forêts ensemble".

Cet atelier a connu la participation non seulement des représentants des sociétés forestières et de la société civile, mais également de nombreux représentants des administrations publiques, de la diplomatie et des bailleurs de fonds. Cet atelier a été un franc succès.

Il est important de noter que le secteur privé a exprimé un besoin urgent de dialogue ouvert avec le Gouvernement sur ces questions. Il sollicite par ailleurs un report de l'interdiction d'exportation des grumes de près de 4 ans, assorti d'un plan d'action incluant un quota d'exportation autorisée dégressif, ainsi que la révision du projet de loi de partage de production.

De nombreuses autres recommandations ont été formulées, elles seront transmises au gouvernement pour examen.

F. Assistance juridique, fiscale et sociales

Le secrétariat général a accompagné les adhérents sur des questions de diverses natures : Commerce, douane, travail, fiscalité et CAMU, création d'entreprise, contrôles de la police administrative, FIGA, développement durable, exploitation forestière etc.

Plus d'une centaine d'entreprises ont sollicité notre assistance durant ces huit (8) derniers mois. Il s'agit essentiellement des demandes des textes et d'information.

1. Les requêtes juridiques des adhérents traitées au 1er semestre 2023

Les requêtes des adhérents préoccupés par le climat des affaires ont porté essentiellement sur :

- Les fondements juridiques des contrôles des administrations publiques dans les entreprises ;
- Les textes définissant les compétences des administrations intervenant dans les entreprises ;
- Les justifications des frais et taxes parafiscales exigés aux entreprises par les administrations publiques et les collectivités locales ;
- La recherche des textes actuels régissant les différents secteurs économiques, des textes d'application des lois et des textes communautaires.

2. Les requêtes sur les fondements juridiques des contrôles des administrations publiques dans les entreprises

Les entreprises se plaignent de la pression des contrôles des administrations publiques, notamment :

- du commerce, dont le champ s'étend aux matières qui relèvent du fisc et de la douane, du travail et de la sécurité sociale et de l'administration en charge des assurances ;
- du fisc, avec le chevauchement des contrôles sur pièces, des contrôles ponctuels ou inopinés et de la vérification générale de comptabilité ;
- de l'IGE et de la police administrative, qui s'appuient sur des décrets et arrêtés, pour contrôler des matières dont les lois ont clairement attribué la compétence à des administrations précises, sans observer la hiérarchie des normes, qui consacre la supériorité des lois aux décrets et arrêtés.

3. Les requêtes sur les textes définissant les compétences des administrations intervenant dans les entreprises

Face aux interférences et à la superposition des missions des administrations dans les entreprises, les adhérents ont fréquemment sollicité les textes définissant les attributions des différentes administrations avec lesquelles elles sont en relation, pour être fixés sur leurs obligations à l'égard de ces administrations.

4. Les requêtes sur les justifications des frais et taxes parafiscales exigés aux entreprises par les administrations publiques et les collectivités locales

La parafiscalité générée par les administrations publiques et les collectivités locales, est demeurée une préoccupation permanente des entreprises, car les textes réglementaires, les notes de service et les circulaires et même les simples lettres administratives qui les créent sont illégales, conformément à l'article 125 de la Constitution qui impose que les impôts, taxes, redevances et impositions de toutes natures sont du domaine de la loi ;

5. Les requêtes relatives aux textes régissant les différents secteurs économiques, aux textes d'application des lois et aux textes communautaires

L'absence sur les sites web des ministères, des textes régissant les différents secteurs, entretient une demande permanente en textes des adhérents, dans un environnement national caractérisé par

l'existence de nombreux textes législatifs ou réglementaires, partiellement ou tardivement publiés par le journal officiel.

Les requêtes sur les textes d'application des lois est une demande permanente, des nombreuses lois étant dépourvues des textes réglementaires d'application, souvent remplacés par des notes de service et par des circulaires sans aucune valeur juridiques.

Au niveau communautaire, l'absence de la publication du journal officiel de la CEMAC depuis des nombreuses années, crée une véritable difficulté qui ne permet pas aux entreprises et autres acteurs intéressés, d'être régulièrement informés des textes communautaires, dès leur adoption.

6. Exemple de sollicitations

MINISTERES	Thèmes	Sociétés
○ COMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle Documents ○ Contrôle Documents ○ Contrôle Documents 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ENCO ○ ENCO ○ HPCI
○ FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle Fiscal ○ Mention obligatoire sur les Factures ○ Mission de contrôle douanière ○ Taux d'inflation ○ Règlement TUS et FIGA ○ Redressement fiscal ○ Contrôle DGMRFC ○ Déduction du résultat fiscal ○ Frais de mission des agents de l'ETAT ○ Virement à l'international ○ Agrément ARPCE ○ Contrôle DGMRF ○ Apurement des dossiers Douanes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ PETRODIVE ○ OCEAN EXPRESS ○ BUREAUTIQUE & S. ○ SG ○ SG ○ SITMAN ○ SIAT ○ Nanty Consulting ○ SLB ○ PONTICELLI ○ S G ○ SIAT ○ Top Chine
○ TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> ○ Paiement ATP 	<ul style="list-style-type: none"> ○ FOSELEV
○ POLICE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle Intelligence BZV ○ Géolocalisation des véhicules ○ Contrôle documents sociaux ○ Contrôle administratifs CID 	<ul style="list-style-type: none"> ○ BRALICO ○ SMT VOLVO ○ ASCOMA ○ WTW
○ MARINE MARCHANDE	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nouvelle documentation maritime ○ Contrôle Marine Marchande 	<ul style="list-style-type: none"> ○ BOURBON ○ FOSELEVE

<ul style="list-style-type: none"> ○ TRAVAIL 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Congés de Maternité ○ Age d'admission à la Retraite ○ Application Convention Collective ○ Visa de Travail ○ Frais syndicaux /DDT ○ Durée de Travail des rotataires ○ Carburant secteur Agricole ○ Hures supplémentaires ○ Mise à la retraite ○ Quittance CNSS ○ Jours fériés au Congo ○ Règlementation Stage au Congo ○ Grille salariale Pétrole ○ CAMU ○ Jours fériés au Congo ○ Mise en place CHST ○ Immigration Congo ○ Jours fériés ○ Evolution du code Travail ○ Application grille salariale ○ La sous-traitance au Congo ○ CAMU ○ Facturation des documents administratifs ○ Visas de Travail ○ Preuve de l'application d'une CC ○ Embauche d'un expatrié au Congo ○ Régime fiscal des travailleurs étrangers en rotation ○ Contrôle CNSS ○ Législation HSE ○ Certificat Médical ○ Facturation registres et visas ○ Prorogation d'activités ○ Immatriculation à la CNSS ○ Notion de Hors catégorie ○ Licenciement ○ Contrôle en matière de sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ PETRODIVE ○ NETCAIRE ○ HPCI ○ PELLEGRINI ○ BOURBON ○ Cabinet GOMEZ ○ ENI ○ SUDELEC ○ Air liquide ○ SG ○ Cabinet SOCEC ○ Expertise France ○ Cabinet Miranda ○ Total E&P Congo ○ Congo Terminal ○ SG ○ Watherford ○ TMC ○ SG ○ GEOLOG ○ HPCI ○ SN PLASCO ○ TLC ○ TLC ○ Bureau Veritas ○ Cabinet GOMEZ ○ Cabinet Miranda ○ BATIMAT ○ ACTEMIUM ○ Total E&P ○ TLC ○ Xxxx ○ SG ○ Laways Africa ○ PAPN ○ CA-AGRI ○ SN PLASCO
<ul style="list-style-type: none"> ○ MAIRIE 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mission de recensement ○ Application de la redevance sur les véhicules publicitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ TPI

7. Commissions de litiges

Dans le tableau ci-dessous est indiqué les secteurs d'activité de l'économie congolaise qui ont saisi la Commission des litiges pour solliciter un licenciement ou un chômage technique. Au fil du temps ces demandes ont commencé à chuter alors qu'elles étaient importantes au début de la crise financière et économique qu'a connue le pays puis au début de la pandémie de covid 19.

A Brazzaville DE JANVIER A NOVEMBRE 2023

VILLES	SECTEURS CONCERNES	ENTREPRISES CONCERNEES		DECISIONS		EFFECTIFS LICENCIEMENT	EFFECTIFS CHOMAGES TECHNIQUE/ ECONOMIQUE
		ADHERENTS	NON ADHERENTS	VALIDATION	REFUS		
Brazzaville	ASF	0	1	1	0	28	0
Brazzaville	BTP	0	3	3	0	15	3
BRAZZAVILLE	COMMERCIALE	1	0	1	0	12	0
Brazzaville	HRC	0	2	2	0	0	21
Brazzaville	MEDICALE	0	1	0	1	0	0
Brazzaville	SPL	0	4	3	1	24	0
Brazzaville	Transport	1	0	1	0	1	0
TOTAL		2	11	11	2	80	24

A Pointe-Noire DE JANVIER A NOVEMBRE 2023:

DATE	ENTREPRISE	SECTEUR	STATUT	OBJET	RAISON	EFFECTIF	DECISION
6/1/2023	SOPAFRAL	INDUSTRIE	N/A	Chômage Technique	Incapacité matérielle de fournir du Travail	301	Accordé
6/1/2023	SOPAFRAL	INDUSTRIE	N/A	Licenciement Economique	Baisse d'activités	60	Accordé
25/1/2023	SIDECO	INDUSTRIE	N/A	Licenciement Economique	Suppression de Poste	35	Accordé
25/1/2023	SIDECO	INDUSTRIE	N/A	Chômage Economique	Baisse d'activités	61	Accordé
26/1/2023	RENCO	PARA PETROLIER	A	Chômage Technique	Incapacité matérielle de fournir du Travail	16	Accordé
30/1/2023	MELODIES EXPRESS	TRANSPORT	N/A	Chômage Technique	Incapacité matérielle de fournir du Travail	1	Accordé
17/2/2023	SOCOPEC	INDUSTRIE	A	Chômage Technique	Arrêt des activités	28	Accordé
17/2/2023	INTERTEK CONGO	SPL	N/A	Licenciement Economique	Baisse d'activités	6	Accordé

27/4/2023	RENCO	PARA PETROLIE R	A	Chômage Technique	Résiliation Contrat ENI	8	Accordé
9/5/2023	WEBB FONTAINE	TRANSPOR T	N/A	Chômage Economique	Difficultés Economiques	8	Accordé
16/05/2023	X-OIL	TRANSPOR T	A	Chômage Technique	Difficultés de livaraison des produits	7	Accordé
26/5/2023	SOCOGIM	INDUSTRI E	N/A	Licenciement Economique	Difficultés Economiques	6	Accordé
23/6/2023	MAISON SANS FRONTIER ES	BTP	N/A	Licenciement Economique	Suppression de Poste	1	Accordé
16/6/2023	MATICE GROUP Sarl	INDUSTRI E	N/A	Chômage Technique	Difficultés Economiques	242	Accordé
16/6/2023	SGS	SPL	A	Licenciement Economique	Suppression de Poste	6	Accordé
14/7/2023	PLANETE 2000	SPL	N/A	Licenciement Economique	Remise à disposition	7	Accordé
14/7/2023	SOPRAFA L	INDUSTRI E	N/A	Licenciement Economique	Difficultés financières	2	Accordé
12/7/2023	OCEAN DU NORD	TRANSPOR T	N/A	Licenciement syndicaliste	Faute lourde	1	Accordé
26/7/2023	EQUAFLIG HT	TRANSPOR T	N/A	Licenciement Economique	Perte de contrat	7	Accordé
2/8/2023	OKAPI	INDUSTRI E	N/A	Chômage Technique	Difficultés financières	6	Accordé
7/8/2023	WEBB FONTAINE	TRANSPOR T	N/A	Licenciement Economique	Suppression de Poste	2	Accordé
20/10/2023	CEDIS SARL	COMMER CE	N/A	Licenciement syndicaliste	Faute lourde	1	Accordé
31/10/2023	AVERDA	TRANSPOR T	N/A	Suppression de postes	Difficultés financières	12	Accordé
7/11/2023	CLINIQUE GUENIN	MEDICAL	A	Licenciement Economique	Perte de Contrat	11	Accordé
20/11/2023	OKAPI SARL	BTP	A	Chomâge Technique(R)	Perte de Contrat		Accordé
TOTAL						810	

G. Participations Unicongo aux comités de direction, de pilotage, conseils d'administration, réunions extérieures et ateliers

Depuis le début de l'année l'Union a été représentée à plusieurs activités dont les importantes sont les suivantes :

1. Comité national du dialogue social

Le comité national du Dialogue Social a tenu sa session ordinaire le samedi 7 janvier sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en présence des ministres d'Etat du travail, du commerce, de l'aménagement du territoire, des ministres en charge de l'emploi, des hydrocarbures, de l'énergie et des transports. La précédente session ordinaire du comité national du

dialogue social remonte du 30 décembre 2021.

UNICONGO a été représentée par Nancy CHENARD, Secrétaire Générale Exécutive et Jean-Jacques SAMBA.

L'ordre du jour a porté sur vingt-huit points dont les arriérés de salaires dus aux employés des hôpitaux publics et des mairies, le recrutement dans la fonction publique des diplômés des écoles de formation, la situation des entreprises publiques liquidées ou en cours de liquidation et celle des entreprises publiques en difficulté ou en arrêt d'activité.

Parmi les points examinés, les points suivants intéressent le secteur privé :

- Le projet de code du travail et ses textes d'application qui seront finalisés en 2023;
- La relance des élections professionnelles en 2023, sachant qu'elles n'avaient plus été organisées depuis près de neuf ans ;
- La renégociation de la convention collective des banques, assurances et assureurs conseil, dont les travaux avaient été suspendus en 2018 ;
- L'harmonisation de l'âge d'admission à la retraite pour les travailleurs relevant du code du travail ;
- La procédure légale de dénonciation des conventions collectives, dont les dispositions feront l'objet d'une note circulaire de rappel du Ministre du travail.

La prochaine session du comité national du dialogue social devait avoir lieu dans les six mois mais n'a toujours pas été convoquée.

2. Commission Nationale des Investissements

Le 1er avril, la Commission Nationale des Investissements s'est réunie à Brazzaville sous la présidence d'Athanase Ngassaki, représentant Jean-Baptiste Ondaye, Ministre de l'Economie et des Finances, pour examiner 24 demandes d'agrément aux avantages de la Charte des investissements, représentant 2572 milliards 52 millions 836.394 F CFA d'intentions d'investissement et 3578 emplois à créer.

En tant que premier patronat congolais, Unicongo représente et défend les intérêts du secteur privé au sein de tous les comités décisifs.

À l'issue de la réunion, 16 demandes ont reçu un avis favorable sans réserve, une a reçu un avis favorable sous réserve et cinq ont reçu un avis défavorable. Les dossiers des adhérents d'Unicongo ont tous répondu aux exigences de la Commission et ont donc été approuvés. Les sociétés concernées bénéficieront des avantages et exonérations prévus par le code des investissements pour les 5 prochaines années.

Les travaux de la Commission ont mis en lumière que la Charte des Investissements doit être révisée pour tenir compte des avantages à accorder aux sociétés existantes en extension d'activité et a rejeté une proposition visant à appliquer des avantages moins favorables à ces sociétés pour éviter de fausser la concurrence dans certains secteurs d'activité.

3. Réunion du Comité National de Concertation

Le Ministère en chargé de la promotion du secteur privé à travers un arrêté avait mis en place des comités techniques du Comité National de Concertation entre le secteur privé et les administrations publiques.

C'est au cours des sessions organisées du 7 au 9 février 2023 que les bureaux desdits comités technique ont été élus. Chaque comité technique est chargé d'un secteur de l'économie congolaise. Pour les prochaines étapes, ces comités appelés à identifier les sujets sur lesquels, ils souhaiteraient travailler.

4. Atelier de l'OIT sur les normes internationales du travail

Le gouvernement du Congo et le OIT ont organisé du 27 février au 3 mars un atelier sur les normes internationales du travail. Le but principal de cet atelier a été d'identifier les défis auxquels le Congo est confronté à la production de ces rapports mais aussi à l'application effective des conventions qu'il a ratifiées. Il s'agissait également de rédiger des projets de rapport sur les conventions ratifiées pour lesquels les rapports sont régulièrement dus.

5. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération

Les problématiques de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération préoccupe le Congo depuis quelques temps, c'est dans ce cadre que l'Agence Nationale d'investigation financière (ANIF) a sollicité l'appui de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC) pour former les entreprises et professions non financières désignées en sigle EPNFD. Cette formation vise essentiellement à informer ces dernières des enjeux de cette lutte et les outils mis à leur disposition pour jouer leur rôle de vigilance en identifiant les opérations suspectes. Cette lutte est encadrée par le règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM portant prévention et blanchiment des capitaux et du financement de terrorisme et de la prolifération en Afrique centrale. Ce même règlement demande aux entreprises de désigner leurs correspondants à l'ANIF. Ils sont les seuls à disposer le droit de faire des déclarations des opérations suspects (DOS) constatées dans les entreprises où ils travaillent. Cette formation a eu lieu du 15 au 18 mai 2023.

Il est important de préciser que le Congo est très mal noté au niveau international, il doit donc doubler des efforts pour éviter des sanctions qui pourraient entrainer des difficultés dans les transactions financières internationales.

6. Comité de coordination nationale des subventions du Fonds mondial (CCN)

Le CCN dont Unicongo est membre a organisé trois réunions durant ces derniers mois au cours desquelles des aspects liés au financement des trois maladies ont été examinés à savoir : VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme. Ce financement provient essentiellement du fonds mondial.

7. Approbation du diagnostic stratégique 2024-2028 du ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé

Du 17 au 20 mai 2023, les cadres du Ministère du développement industriel et de la Promotion du secteur privé accompagnés de la société civile et du secteur privé dont Unicongo appuyés par une mission technique de la Banque Mondiale ont planché sur la validation du diagnostic stratégique. Lors de cette réunion, l'objectif principal était de dresser un état des lieux du ministère afin d'identifier les principaux obstacles qui entravent ses performances. Parmi ces obstacles, on peut citer la qualité des

ressources humaines, le manque de financement pour atteindre les objectifs fixés, et une structure organisationnelle inadaptée, entre autres. Ce Ministère fait partie de six Ministères clés identifiés qui doivent adopter une approche de gestion axée sur budget programme, inspirée par les pratiques rigoureuses du secteur privé. La validation de ce document est une étape intermédiaire qui va conduire à la mise en place des actions concrètes qui vont être déclinées en budget programme pour la période 2024-2028.

8. Rapport de l'étude sur l'impact de la réduction des subventions pétrolières

L'Atelier d'évaluation du rapport à mi-parcours de l'étude de sur l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers sur l'Économie congolaise. »

La République du Congo est en programme avec les institutions de Brentwood, notamment le FMI depuis le 21 janvier 2022. Dans le cadre de ces réformes, plusieurs recommandations ont été adressées au Congo au parmi lesquelles la réduction des subventions des produits pétroliers. Pour mettre en œuvre cette recommandation, une étude a été mandatée par le Ministère de l'Economie et des Finances en décembre 2022. Elle a été confiée au Réseau pour l'inclusivité, l'émergence et la durabilité en Afrique centrale (RIEDAC).

Le mardi 4 avril 2023, il s'est tenu un atelier d'évaluation du Rapport à mi-parcours de l'étude auquel a participé plusieurs Ministres.

Il sied de noter que l'augmentation de 5% à la pompe du prix du carburant, s'inscrit dans le cadre du Programme triennal que le Congo a conclu, en janvier 2022, avec les Institutions de Bretton Woods, notamment le FMI.

Ce Programme prévoit une série de réformes structurelles, qui visent l'ajustement des dépenses du Congo au niveau des ressources. En clair, la réduction des subventions des produits pétroliers a pour but, d'une part, d'améliorer, de manière significative, l'état des finances publiques. Et, d'autre part, de rendre les populations (même les plus démunies) accessibles aux produits pétroliers.

De janvier à août 2023, l'équipe du service des relations avec les adhérents de Brazzaville a pris part à diverses activités de l'Union, dont les principales sont résumées dans ce rapport. Il convient néanmoins de noter que la période de juillet à août a été marquée par une baisse d'activité en raison des congés de la plupart des responsables d'entreprise.

9. Réunion sur les plans d'actions nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme organisé par le système des nations

Le PNUD et les autres agences du système des Nations Unies ont organisé le 22 juin 2023 une réunion relative aux plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme en Afrique centrale. Les plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme découlent d'un processus de consultations organisées pendant un an en 2014, auquel ont participé les États, les entreprises, la société civile, les organisations des droits de l'Homme et les universités.

Ces plans nationaux s'intègrent dans le cadre de la responsabilité sociétale qui incombe aux entreprises pour le respect et la mise en œuvre des principes fondamentaux des droits de l'homme, concernant notamment les objectifs de développement durable, qui recoupent entre autres les objectifs des conventions internationales du travail, d'où l'implication du BIT.

La réunion du 22 juin 2023 a été l'occasion d'une présentation de la démarche des représentants de certains pays de l'Afrique centrale engagés dans l'élaboration d'un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme, sachant qu'aucun État de la région n'a jusqu'à présent produit ce rapport.

Quelques entreprises membres de l'Union ont été conviées à cette réunion, notamment en raison de leurs impacts divers sur l'environnement, la vie, les activités et les droits des populations, la formation

et l'emploi.

La prochaine étape consistera au lancement du processus d'élaboration du plan d'action de la République du Congo sur les entreprises et les droits de l'homme, avec l'implication de tous les acteurs concernés.

10. Atelier de validation des documents de planification stratégique et de programmation budgétaire du Ministère de l'Économie et des Finances

Un atelier s'est déroulé du 9 au 11 août 2023 pour valider les documents de planification stratégique et de programmation budgétaire du Ministère de l'Économie et des Finances. L'objectif de cet atelier était d'examiner et d'approuver les documents utilisés pour la gestion stratégique et budgétaire du ministère.

L'atelier a englobé diverses activités, notamment des présentations sur des sujets tels que le "leadership et la gestion du changement par les acteurs clés dans le contexte du budget-programme" et "la mise en œuvre pratique de la gestion axée sur les résultats lors de la réalisation du budget-programme". Les documents examinés ont également été discutés et adoptés.

Il a été constaté que l'efficacité du budget dans la mise en œuvre du programme repose sur les missions assignées au responsable du programme. Ce dernier doit exercer pleinement son autorité, posséder des compétences en leadership transformationnel, gérer efficacement les processus de changement, entretenir des relations et des partenariats solides, communiquer les résultats et intégrer la technologie dans l'exécution du budget-programme.

Parmi la vingtaine de documents passés en revue, neuf ont reçu l'approbation d'experts nationaux et internationaux. Parmi ceux-ci figuraient le Diagnostic stratégique, le Plan stratégique du Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) du Ministère de l'Économie et des Finances.

L'atelier a été marqué par d'intenses discussions et propositions. Finalement, le Ministre de l'Économie et des Finances, en tant que leader, a pris une décision et a présenté sa vision de faire du Ministère un moteur de performance économique et financière d'ici 2026. Cette vision repose sur des valeurs morales et éthiques telles que la gestion axée sur les résultats, la transparence et la non-discrimination.

En conclusion, des recommandations majeures ont été formulées pour accélérer l'évolution des structures organisationnelles, nommer les responsables de programme et identifier les futurs responsables de programme, en raison de l'absence de ces éléments dans les organigrammes utilisés pour élaborer le budget-programme. Les experts ont également suggéré que davantage de ministères passent au mode "Budget-Programme", étant donné que la tâche serait complexe avec seulement six ministères pilotes alors que les autres resteraient en mode "Budget des Moyens".

11. 4^{ème} session du Conseil National de l'Enseignement Supérieur

Créé par le Décret n°2011-264 du 1er avril 2011, qui en définit également les attributions et le fonctionnement, le conseil national de l'enseignement supérieur a tenu sa 3^{ème} session il y a 9 ans. La 4^{ème} session se tiendra du 27 au 29 novembre 2023.

Ce conseil est un organe consultatif chargé d'émettre des avis, de faire des recommandations et de

proposer des solutions sur diverses questions relatives aux orientations et à la politique de l'enseignement supérieur. Il regroupe les représentants des ministères des divers secteurs économiques et sociaux, des établissements publics et privés de l'enseignement supérieur, des partenaires sociaux et des représentants du secteur privé.

Les travaux porteront sur la validation de la politique générale de l'enseignement supérieur et des propositions de réformes, la digitalisation de cet enseignement et l'employabilité des diplômés.

Le comité préparatoire de ce conseil a tenu sa première réunion le 16 août 2023, sous la présidence de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

12. BSTPE : Vers l'Opérationnalisation de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat d'Entreprises

La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE) est une institution visant à faciliter les relations économiques et commerciales entre les entreprises. Elle vise spécifiquement à encourager la collaboration entre les entreprises donneuses d'ordres et les entreprises sous-traitantes locales, ainsi qu'à promouvoir les partenariats entre les acteurs économiques.

La session inaugurale de la BSTPE a marqué une étape clé dans la mise en place de cette institution. La réunion s'est déroulée le 4 août 2023 à Brazzaville sous la présidence de Monsieur Dieudonné MADIELE, et a réuni des participants en présentiel ainsi que par visioconférence.

L'ordre du jour comprenait onze points majeurs, abordant des sujets allant du partenariat avec l'ONUDI à l'opérationnalisation de la BSTPE.

Les défis pour l'opérationnalisation de la BSTPE ont été discutés, et des groupes de travail ont été mis en place pour élaborer un plan stratégique et rechercher des financements stables.

13. BCBTP

Le Bureau Congolais du Bâtiment et des Travaux Publics (BCBTP) est un organisme chargé de réguler, superviser et promouvoir les activités liées au secteur de la construction et des travaux publics. Il s'agit d'une institution gouvernementale qui joue un rôle dans le développement et la gestion des infrastructures, de la construction et des projets d'aménagement du territoire.

En tant que membre du comité de Direction, Unicongo a participé à la session ordinaire tenue le 02 août.

14. 111^{ème} Conférence Internationale du Travail

Les grandes orientations du travail sont établies par la Conférence Internationale du Travail qui se réunit une fois par an à Genève, rassemblant les délégués des gouvernements, les travailleurs et les employeurs des Etats membres de l'Organisation Internationale du Travail. Unicongo membre de cette organisation a participé à la 111^{ème} conférence annuelle qui s'est tenue à Genève du 5 au 16 juin 2023. Les représentants des 187 Etats membres ont abordés un large éventail de questions notamment : une transition juste vers des économies durables et inclusives, la protection des travailleurs et des apprentissages de qualité

A l'issue de cette conférence, plusieurs textes ont été adoptés, aussi des résolutions ont été prises afin de promouvoir la justice sociale et le droit au travail.

15. Participation au DRC Agribusiness Forum

Début d'octobre, le Président s'est rendu à Kinshasa pour participer au DRC Agribusiness Forum, organisé par le gouvernement de la RDC avec le soutien de la Société Financière Internationale (SFI / Groupe Banque Mondiale).

L'objectif principal de ce forum était de promouvoir l'investissement du secteur privé dans les chaînes de valeur agricole et de dynamiser l'agribusiness pour favoriser le développement de l'agriculture en RDC, un pays riche en potentiel agricole. Pendant sa participation, le Président a rencontré les responsables du secteur agricole à la SFI et les a encouragés à accompagner les acteurs agricoles de la République du Congo également.

À la suite du forum, une délégation de haut niveau de la SFI a traversé le fleuve Congo pour se rendre à Brazzaville, où elle a eu une séance de travail au siège d'Unicongo pour avoir une vue d'ensemble du secteur agricole au Congo.

Ensuite, ils ont poursuivi leur visite en se rendant dans la Bouenza pour rencontrer les principaux acteurs du terrain. Les responsables de la SFI se sont ainsi rendus dans le district de Loudima chez Tolona, une ferme agricole et avicole, membre de notre Fédération Agriculture, Élevage et Pêche, où elle a pu rencontrer une dizaine d'acteurs.

16. Renforcement des capacités du secrétariat général

Grâce à son partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT), Unicongo a offert une formation à trois de ses collaborateurs. Celle-ci visait à renforcer leurs compétences en matière de gestion des organisations d'employeurs a été financée intégralement par le BIT. Elle a débuté en ligne le 18 septembre et s'est terminée le 16 novembre en présentiel à Turin, en Italie. La fin de la formation a été sanctionnée par la délivrance d'un certificat en gestion des organisations des employeurs.

Les enseignements dispensés par des experts du Centre international de formation de Turin ont fourni aux collaborateurs les outils essentiels pour accroître leur productivité et offrir un meilleur service aux membres d'UNICONGO.

17. Mission du FMI

Une mission du Fonds Monétaire International (FMI) a eu lieu à Brazzaville du 23 octobre au 2 novembre 2023 en préparation de la quatrième revue du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) entre le FMI et le Gouvernement Congolais.

Dans ce cadre, le secteur privé a été appelé à contribution afin d'informer l'institution de Bretton Woods sur la situation économique actuelle. Ces réunions ont été l'occasion de discuter des effets des réformes engagées par le gouvernement suite au programme et d'échanger sur les défis rencontrés par le secteur privé. Les discussions ont réuni les secteurs minier, industriel, forestier, pétrolier et non pétrolier. Parmi les thèmes abordés, la hausse du prix des carburants, les crédits TVA non remboursés, le règlement de la dette intérieure, le projet de loi de partage de production dans le secteur forestier, la révision du Code Minier, etc.

